

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion
Département des Sciences économiques



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences économiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

Analyse et gestion du risque d'octroi d'un crédit bancaire à une entreprise : Cas de la BEA (34) de Tizi-Ouzou.

Réalisé par :

HADDOUM Lyliã
HAFRAOUI Kenza

Encadré par :

M^{me} AMARI Rezika, Ep SOUKI

Membre de jury :

Président : Mr ABIDI Mohamed (MCB) à UMMTO.
Examinatrice : LOUGAR Rosa (MAA)
Rapporteur : AMARI Rezika. Ep SOUKI (MAA)

Promotion 2018-2019

Remerciements

Nous remercions dieu de nous avoir donné le courage et la volonté de réaliser ce travail.

Nos vifs remerciements s'adressent à notre encadreur M^{me} SOUKI REZIKA qui a accepté de diriger ce travail. Ses remarques, commentaires, recommandations et exigences nous ont guidés tout au long de notre recherche. Nous lui exprimons nos profondes gratitude.

Nous remercions également les membres du jury, pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant de évaluer ce travail.

A tout le personnel de l'agence BEA TIZI-OUZOU(34) qui nous a encadrés et soutenus durant notre stage pratique.

Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Dédicace

Je dédie ce travail :

*A mes chers parents pour leur soutien, leur patience,
leur engagement durant mon parcours scolaire.*

A mes frères : Lyes, Brahim, Aziz

A mes sœurs : Amira, Hanane et sa fille Arinas

*A mes grands-parents qui n'ont cessé de prier pour
moi, ainsi toute ma famille et tous mes amis*

A mon binôme Lilia

Kenza

Dédicace

Je dédie ce travail à :
A ma très chère famille, particulièrement à mon
père paix à son âme
A la famille MOUSSAOU.

Lylia

Liste des abréviations

Abréviations	Significations
Alu	Aluminium
BA	Banque d'Algérie
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BFR	Besoin de Fonds de Roulement
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CA	Chiffre d'Affaire
CAF	Capacité d'Auto Financement
CFA	Cash-Flow Actualisé
CFNA	Cash-Flow Net Actualisé
CMT	Crédit à Moyen Terme
CNEP	Caisse National d'Epargne et de Prévoyance
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CT	Court Terme
DEGE	Direction des Engagements des Grandes Entreprises
DGA	Direction Général Adjoint
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FPN	Fond Propre Net
FRNG	Fond de Roulement Net Global
I₀	Investissement initial
IP	Indice de Profitabilité
IRB	Internal Rating Based
MT	Moyen Terme
n	Année
PD	Probabilité de Défaut
PDG	Président Directeur Général
PME	Petites et moyennes entreprises
RE	Rentabilité Economique
REP	Risque Encourus Pondérés
RF	Rentabilité Financière
RN	Résultat Net
TN	Trésorerie Nette
VAN	Valeur Actuelle Nette
VD	Valeur disponible
VR	Valeur Réalisable

Sommaire

Introduction générale	02
-----------------------------	----

Chapitre I : Analyse du risque de crédit bancaire

Introduction	05
Section 1 : Généralités sur le crédit bancaire	06
Section 2 : Analyse du risque de crédit bancaire	18
Conclusion	22

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

Introduction	24
Section1 : Les techniques de gestion du risque de crédit bancaire.....	24
Section 2 : les techniques d'évaluation du risque de crédit bancaire	31
Conclusion	42

Chapitre III : La gestion du risque de crédit bancaire au sein de la BEA de Tizi-Ouzou

Introduction	44
Section1 : Présentation de l'organisme d'accueil	44
Section 2 : Cas pratique de la mesure du risque d'octroi de crédit d'investissement : cas BEA.....	54
Conclusion	
Conclusion générale.....	66

Le système bancaire joue un rôle fondamental dans l'économie, parce que les banques sont incontournables, elles doivent évoluer au même rythme que l'économie qu'elles accompagnent. Elles sont également le partenaire crucial des entreprises et des ménages, elles doivent suivre l'évolution de leur clientèle pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins.

L'environnement bancaire est devenu très instable et impénétrable face aux différentes perturbations de la sphère monétaire. Suite à ces dernières, les banques sont devenues de plus en plus menacées par une diversité de risque, nuisant à leurs activités et à leur position sur le marché monétaire.

L'évolution des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision. Elle est bien trop souvent intuitive dans nos actions de tous les jours, mais gagnera à être formalisé dans le cadre de tout projet qui comporte une dimension financière. Donc, le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer pour améliorer la performance de l'entreprise demandeuse de crédit.

Les risques pouvant menacés l'activité d'une banque est important : risque de marché, d'option de crédit de liquidité, de paiement anticipé, de gestion et d'exploitation, risque administratif réglementaire, risque spécifique, etc.

S'il existe plusieurs types de risques de crédit, celui de non remboursement est un risque majeur.

Le risque qui nous intéresse ici est le risque de crédit aussi appelé risque de contrepartie. Ce présent mémoire constitue une recherche sur la méthode de gestion du risque de crédit accordé par les établissements de crédit aux particuliers et aux entreprises.

Par conséquent et dans le but de mettre l'accent sur ce qui a été dit précédemment, la problématique qui est la suivante : Quelles sont les méthodes d'analyses appliquées lors de l'attribution de crédits par les banques aux entreprises ?

Sous cette problématique, d'autres questions secondaires peuvent nécessairement intervenir afin de toucher à plusieurs points :

- Quelles sont les principales formes de crédit bancaire ?
- Quelles sont ses principaux risques rencontrés par les banques ?
- Quelles sont les différentes étapes d'études d'un dossier de crédit d'investissement ?

Les hypothèses principales que nous allons essayer de tester sont les suivantes :

- **1^{ère} hypothèse** : La capacité d'un emprunteur à rembourser le crédit passe par l'étude de documents financiers produit par l'emprunteur ;
- **2^{ème} hypothèse** : La méthode d'analyse financière est un outil d'évaluation de crédit d'investissement.

Pour apporter les éléments de réponses, nous allons adopter la méthode descriptive en se basant sur des ouvrages et des revues de la littérature et la méthode analytique en effectuant un stage pratique au niveau de la BEA de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Notre travail est divisé en trois (3) chapitres :

Le premier est consacré à l'étude de crédit bancaire, ses définitions, ses différents types et ses caractéristiques ;

Le deuxième compte à lui, est consacré à l'étude de technique, de gestion et d'évaluation de risque de crédit bancaire ;

Enfin, le troisième est consacré à l'étude d'un cas pratique que nous avons effectué au niveau de la BEA concernant l'octroi d'un crédit bancaire. On mettra en évidence les différentes étapes de constitution et d'étude d'un dossier de crédit et les procédures de mise en place de ce dernier.

Introduction

Depuis la vague des faillites bancaires des années 80, un consensus a émergé sur le fait que le risque de crédit constitue la première cause interne de la défaillance bancaire. Durant ces dernières décennies, les outils de gestion et les modèles d'évaluation du risque de crédit, ont une ascension assez spectaculaire en particulier dans le secteur bancaire qui reste toujours le principal utilisateur du risque de crédit.

Le risque de crédit est un générateur de plusieurs autres risques, touchant à la performance et la rentabilité de l'établissement de crédit. Plus précisément, l'excès du risque de crédit lorsqu'il résulte d'une mauvaise gestion de ce dernier par la banque et le déterminant fondamental dans la déficience bancaire.

Il peut être défini comme une mauvaise performance de la contrepartie engendrant une perte probable au niveau de la banque. Les activités pouvant être à l'origine de ce type de risque représentent 80 % du bilan. Ainsi, la gestion du risque de crédit compte parmi les trois principales activités d'une banque avec la production de l'information et la transformation de l'actif. Par conséquent, la relation banque client s'exprime mieux dans les facilités, c'est pourquoi la banque doit fixer des limites pour contrecarrer les excès et le défaut pouvant survenir durant la relation. En général, le principal risque supporté par la banque est le risque de crédit, qu'il doit circonscrire par une bonne définition et une bonne analyse afin d'en avoir une mesure assez correcte, lorsqu'elle prête à tel ou tel client (*particulier ou entreprise*).

Section1 : Généralités sur le crédit bancaire

Le financement des entreprises constitue une part primordiale de l'activité des établissements financiers. Cependant, l'accès au crédit diffère pour chaque contrepartie, cette complexité nous impose à bien détailler la notion de crédit bancaire en discernant ses divers types.

1-1 Définition et rôle du crédit bancaire**1-1-1 Définition de crédit**

Faire un crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou total que comporte la nature même de ce service.

Prenant l'article 112 de la loi 90 /10 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui définit le crédit comme étant :

*« Constitue une opération de crédit pour l'application de la présente loi tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature, tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédits des opérations de location, assortie d'option d'achat, notamment les crédits-bails ».*¹

A travers ces définitions, nous constatons qu'elles donnent les caractéristiques du crédit (*engagement, montant, durée, intérêt,...etc*), et qu'elles donnent aussi la possibilité au banquier de développer les produits bancaires en matière de crédit, en raison de satisfaire aux besoins de la clientèle de la banque que ce soit les entreprises ou les particuliers.

Le rôle du banquier est donc de mettre à la disposition de sa clientèle entreprise et particuliers, toute une gamme de crédits qui peut faire face à des besoins divers, et qui doit être compatible avec ce besoin, sans générer des charges supplémentaires qui peuvent être évitées.

1-1-2 Le rôle du crédit

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, son rôle d'instrument de création monétaire.²

¹CABY (J) et KOEHL, « *Analyse financière* », édition 2009, p 56.

²KHAROUBI (C) et PHILIPPE(T), « *Analyse du risque de crédit banque marchés* », édition, France, 2003, p 83.

Le crédit permet les échanges, c'est une fonction ancienne, qui permet aux banques d'assurer aux entreprises une continuité dans le processus de production et de commercialisation. Pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises trouve son origine, par le recours de ces dernières, à la banque afin d'anticiper leurs recettes.

Aussi, le rôle du crédit réside dans son pouvoir de stimulateur de la production. Car celle-ci se modernise au jour le jour, grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et sa quantité de sa production. Cette dernière, sera consommée par les ménages, à travers les crédits à la consommation accordés par les banques, afin de stimuler les achats et, par conséquent, le secteur de production.

En effet, la création de nouveaux moyens de paiement permet le déplacement des facteurs de production vers les entreprises nouvelles, sans détruire les anciennes. On aura grâce au crédit, des ressources productives sans fournir en contrepartie, au départ, des biens ou des services.

1-1-3 Caractéristiques du crédit bancaire

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération et le risque.

1-1-3-1 La confiance

Faire crédit signifie faire confiance et la pratique sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes.¹ Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle

Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la bonnemarche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement.

1-1-3-2 Le temps

Il n'y a crédit, en effet, que dans la mesure où se produit un décalage entre deux prestations : l'une, celle du créateur, est actuelle, l'autre, celle du crédité, est retardée dans le temps, différée.²

¹ COUSSERGUES (S), « *La banque : structure, marché et gestion* »; 2^{ème} éd Dalloz, Paris, 1996, p 21.

² RIVES LANGES (J-L) « *Contamine-Raynaud Monétique* ». Droit bancaire, 5^{ème} éd Dalloz, Paris, 1990, p 499.

Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui ou se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser.¹

1-1-3-3 La rémunération

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus.²

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas des décaissements (*crédit par signature*), sont rémunérés par une commission.³

1-1-3-4 Le risque

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

Le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement qui est appelé d'insolvabilité de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence, la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, la seconde en matière de gestion, oblige une surveillance attentive des concours à la clientèle.

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux :

- a) **Le risque individuel** : c'est le risque particulier à l'entreprise. Il est fonction de la situation financière. Cela concerne les affaires qui manquent de ressources, qui sont endettées, qui possèdent des installations industrielles, vétustes et affiche des frais généraux excessifs ;
- b) **Le risque général** : c'est celui qui provient de phénomènes de grande ampleur, événement naturel, politique ou économique ;
- c) **Le risque sectoriel** : Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation d'une activité (*pénurie de matières premières, effondrement des prix, ...*) ;
- d) **Le risque pays ou risque souverain** : Il est lié à la probabilité de non-paiement des créances par débiteurs résidant dans des pays jugés à risque et sont généralement

¹ GAUDIN (M) « *Le crédit aux particuliers* » ; éd SEFI, Québec, 1996, p9.

² BOUSQUET (J) « *L'entreprise et les banques* » collection droit et gestion, paris, 1997, p63.

³ RIVES LANGES (J-L), *Op.cit.* ; pp571, 572.

qualifiés « à risque », les pays en situation politique ou économique délicate, ou encourent, les pays victimes de catastrophes naturelles.

1-2 Les types du crédit bancaire

Les banques mettent à la disposition de leurs clientèles divers types de crédits auxquels la Banque Centrale d'Algérie (BCA) a imposé des limites par mesure prudentielle.

1-2-1 Les crédits d'exploitation

Les crédits d'exploitation (*ou crédits à court terme*) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou le réalisable.¹

Le remboursement d'un crédit d'exploitation, dont la durée est généralement d'une année, pouvant cependant atteindre deux ans, est assuré par les recettes d'exploitation. On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation :

1-2-1-1 Les crédits par caisse

Ce sont des crédits qui se traduisent par une mobilisation immédiate des capitaux définis comme suit :

a) Financement global des actifs circulants

- **La facilité de caisse** : La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier aux courts décalages entre ses dépenses et ses recettes ;
- **Le découvert** : Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son propre fonds. Le montant du découvert est en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise, de sa structure financière, de son activité et de la confiance du banquier en ses dirigeants ;
- **Le crédit relais** : Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un moment précis ;
- **Le crédit de campagne** : Le crédit de campagne est un crédit s'adressant aux entreprises dont l'activité est saisonnière. Ce crédit permet de faire face à d'importants besoins de trésorerie durant plusieurs mois. Le remboursement s'effectue au fur et à mesure des ventes réalisées par de fortes activités ;
- **Le crédit d'embouche** : Le crédit d'embouche est un crédit de campagne particulier accordé par une banque à des éleveurs ;

¹BOUYAKOUB (F), « *L'entreprise et le financement bancaire* », CASBA éd, 2000. pp233-249.

- **L'avance sur facture** : L'avance sur facture est un crédit par caisse, consenti contre remise de factures, visées par des administrations ou par des entreprises publiques. Le montant de l'avance ne dépasse pas, généralement, 70% du montant de chaque facture ;
- **L'avance sur créances nées de l'exploitation** : L'avance sur créances nées de l'exploitation est un crédit par caisse consenti aux exportateurs contre présentation des documents d'expédition. Le montant de cette avance ne dépasse pas, généralement, 80 % du montant de l'expédition ;
- **La mobilisation des crédits à court terme** : Les crédits à court terme mobilisables, sont des crédits qui ont fait l'objet d'un accord préalable de la Banque d'Algérie, et d'une souscription de billets à ordre.

b) Financement des valeurs d'exploitation

- **L'avance sur marchandises** : L'avance sur marchandises est un crédit par caisse qui finance un stock, financement garanti par des marchandises remises en gage au banquier ;
- **Le financement des marchés publics** : Un marché public est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique, pour la réalisation de biens ou l'exécution de travaux. Lorsque les entrepreneurs ne reçoivent leurs tranches qu'après un grand retard, ce qui leur pose de problèmes de trésorerie, ils se tournent alors vers leurs banques pour trouver les financements nécessaires ;
- **Le financement des marchés privés** : un marché privé est un contrat passé entre un entrepreneur et une société de secteur privé. En fonction des conditions de règlement, des problèmes de trésorerie peuvent également se poser aux entreprises contractantes. Là aussi, le banquier peut être amené à leur consentir des cautions ou des crédits de préfinancement ou encore des avances sur délégations de marchés.

1-2-1-2 Les crédits par signature

Ces crédits n'entraînent pas, en principe, de sortie de fonds. La banque fait seulement bénéficier l'entreprise cliente de la qualité de sa signature en portant caution de sa solvabilité.

A) Cautions délivrées dans le cadre de créances fiscales

- **Obligation cautionnée « Contributions Directes** : *Pour reporter le délai de règlement des taxes dont elle est redevable, l'entreprise doit fournir à l'administration fiscale une caution bancaire dite « obligation cautionnée (contribution directe)».* (Le délai de règlement peut atteindre 04 mois) ;
- **Caution pour impôts contestés** : C'est une caution produite par la banque pour l'intérêt d'une entreprise qui conteste le montant des impôts directs dus à

l'administration fiscale. Cette caution lui permet d'obtenir le différé de paiement en attendant la notification de la décision finale ;

- **Caution pour admission temporaire :** Les marchandises importées dans le but, par exemple, de subir une transformation pour être ensuite exportées dans les 06 mois qui suivent leur admission temporaire, sont admises en suspension des droits de douane, sur présentation d'une caution bancaire, appelée caution pour admission temporaire évitant le décaissement de ces droits dans l'attente de la réexportation de la marchandise ;
- **Caution pour exportation temporaire :** Cette caution garantit dans ce cas la réimportation d'une marchandise (*destinée à être transformées*) ou d'un matériel (*pour être réparer*) dans un délai fixé ;
- **Caution pour soumission :** C'est une caution bancaire qui couvre l'engagement d'une entreprise à produire un document ou à accomplir une formalité ;
- **Caution pour soumission contentieuse :** La caution pour soumission contentieuse délivrée par la banque, couvre l'engagement d'une entreprise, qui a fait une fausse déclaration en douane. La banque s'engage à s'en remettre, quelle qu'elle soit la décision de l'administration des douanes ;
- **Caution pour entrepôt fictif :** Une entreprise peut également obtenir le différé de paiement des droits relatifs à des marchandises entreposées dans son local ou celui d'un tiers jusqu'à leur vente. Cet entrepôt est dit fictif. L'administration des douanes ne peut donner suite à une telle demande que sur présentation d'une caution bancaire appelée caution pour entrepôt fictif ;
- **Soumission de crédit à l'enlèvement :** L'administration des douanes accorde à l'importateur un crédit d'enlèvement, dans le cadre d'une autorisation globale appelée soumission de crédit à l'enlèvement. Ce crédit lui permet de prendre possession de la marchandise importée sans paiement immédiat des droits ;
- **Obligation cautionnée « Douane » :** Au terme des 15 jours obtenus dans le cadre d'un crédit d'enlèvement, et en cas de non-paiement des droits dus, l'importateur peut toujours reporter, une nouvelle fois le règlement de ces droits pour un période de 04 mois en souscrivant une obligation cautionnée Douane (*traite*), dûment signée par la banque en tant que caution.

B) Caution délivrée dans le cadre de marchés publics

La caution bancaire permet d'obtenir, des avances ou des acomptes sur marchés. Elle garantit à l'administration publique la restitution de ces avances ou acomptes dans le cas d'inexécution du marché par le client cautionné.

- **Caution d'adjudication :** La caution d'adjudication permet à l'entreprise de participer à une adjudication de marché. Dès qu'elle est suivie d'une démarche de caution d'adjudication, la banque doit envisager le financement de l'ensemble du marché. Elle doit déjà apprécier la solvabilité de l'entreprise et s'assurer que celle-ci dispose de tous les moyens techniques, matériels et humains pour la réalisation du dit marché ;
- **Caution de restitution d'acomptes :** Cette caution permet à l'entreprise de percevoir des acomptes selon les conditions propres au marché considéré ;
- **Caution de bonne exécution :** Elle garantit à l'administration qu'une entreprise a les moyens techniques et financiers de mener à bien le marché pour lequel elle a été déclarée adjudicataire ;
- **Caution de retenue de garantie :** est une caution administrative nécessaire dans le cadre d'un marché public. Il s'agit d'un engagement de la part de la banque de payer en cas de défaillance de l'exécutant des travaux (*contrefaçon ; abandon du projet, etc.*) un montant prédéterminé à l'administration en lieu et place des retenus ou prélèvement qu'elle effectue habituellement pour se protéger.

C) Cautions délivrées dans le cadre de marchés privés

Dans le cadre de marché de gré à gré passé entre les entrepreneurs du secteur privé, la banque peut être sollicitée pour la délivrance de cautions, telle la caution de restitution d'acomptes.

D) Caution délivrée dans le cadre de marchés à l'étranger

S'agissant d'adjudicataires étrangers, les banques locales, mieux à même de fournir, ces crédits, exigent en général d'être couvertes par des cautions de banques étrangères contre l'insolvabilité éventuelle des entreprises.

E) L'aval

L'aval est l'engagement par lequel un tiers se porte garant du paiement d'un effet. L'avaliste est tenu de la même manière que celui dont il s'est porté garant. En principe, l'aval indique le compte de celui à qui il est donné. A défaut de cette indication, il est réputé être donné :

- Pour le compte du tireur, s'il s'agit d'une lettre de change ou d'un chèque ;
- Pour compte du souscripteur, s'il s'agit d'un billet à ordre.

1-2-2 Le crédit d'investissement

Le crédit d'investissement (*ou crédit à moyen et long terme*) finance l'actif immobilisé du bilan, c'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission socio-économique.

Le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par le résultat dégagé par l'entreprise.¹

A) Le crédit à moyen terme d'investissement

Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette de deux à sept ans, il est accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit et dix ans.

Généralement, ce crédit est distribué par les banques de dépôts, les banques d'affaires, ou encore les banques de crédit à moyen et long terme.

On trouve plusieurs types de crédit à moyen terme. Parmi eux :

- **Le crédit à moyen terme mobilisable :** ce type de crédit devrait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable. IL doit être réescompté auprès BA. La banque primaire peut mobiliser sa créance à condition que le montant n'excède un plafond bien déterminé de BC (*3 million de Dinars Algériens*) ;
- **Le crédit à moyen terme immobilisable:** ce sont des crédits que la banque n'a pas la possibilité de mobiliser auprès de la BC, du moment que leur montant n'a pas atteint le plafond autorisé au réescompte ;²
- **Le crédit à moyen terme directe :** ce type de crédit est accordé par la banque de sa propre trésorerie. Il ne peut pas faire objet d'un refinancement. Les billets à ordres créés à l'utilisation de ce type de crédit deviennent des reconnaissances de dettes du client vis-à-vis de sa banque ;³
- **Le crédit à moyen terme réescomptable :** c'est un crédit qui peut faire l'objet d'un réescompte auprès de la BA.⁴

L'article 71 de la loi sur la monnaie et de crédit stipule : « *la banque centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour période de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédit à moyen terme...* »

Les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des critères suivant :

- Développement des moyens de production ;
- Financement d'exploitation ;
- Construction d'immeubles.

Ils doivent remplir les conditions établies par le conseil pour être admis auprès de la BC.

¹ BOUYACOUB (F), *Op.cit*, pp 251-252.

² BEN HALIMA (A) « *pratique des techniques bancaire avec référence à l'Algérie* » ; édition Dahleb, Alger ; 1997, p55

³ BOUYACOUB (F) ; *idem.*, p251-252

⁴ BEN HALIMA (A): *idem.*, p55

B) Le crédit à long terme le crédit d'investissement

Le crédit à moyen et long terme s'inscrit dans la fourchette-huit à vingt ans. Ces crédits sont destinés surtout à financer les immobilisations corporelles (*terrains, constructions, bâtiments, ...etc*) et les équipements lourds et les nouvelles implantations ; comme elles peuvent financer l'actif incorporel (*fonds de commerce*).

- **Le crédit-bail, ou le leasing :** est une opération commerciale et financière, par laquelle une banque, établissement financier, ou une société de crédit-bail, acquit un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien louer pour une valeur résiduelle généralement faible (1%).

Le contrat de crédit-bail suit l'acheminement suivant :

- L'entreprise choisit son équipement ;
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail ;
- La durée de contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué ;
- A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer, ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

Toutefois, on trouve plusieurs types de crédit-bail :

- **Le crédit-bail mobilier :** comme son nom indique, le crédit-bail mobilier permet de financer des biens d'équipement et des matériels à usage professionnel ;
- **Les avantages de crédit-bail**

Le crédit-bail présente les avantages, suivants :

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;
- Il n'existe aucun autofinancement ;
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle ;
- Il n'y a pas d'immobilisation au bilan, puisqu'il s'agit de la location.

- **Les inconvénients de crédit-bail**

Le crédit-bail présente des inconvénients qui sont :

- Il s'agit une technique de financement d'un coût élevé surtout pour les petits investisseurs ;
- Ce type de financement est réservé ou bien standard ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garanties ;
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible doit l'amortir à l'issue du contrat.

1-2-3 Le financement du commerce extérieur**1-2-3-1 Le financement des importations**

Un importateur peut régler ses achats grâce à l'encaissement documentaire et au crédit documentaire. Il peut également bénéficier de cautions en douane.

A- L'encaissement documentaire

Cette technique basée sur la fiabilité de réseau bancaire, est utilisée pour des transactions d'un montant modéré. Elle est souvent utilisée dans le cadre des premières affaires entre nouveaux partenaires.¹

B- Le crédit documentaire

*« le crédit documentaire ou lettre de crédit est un engagement donné par une banque pour le compte de l'acheteur (le donneur de l'ordre) ou pour son propre compte, afin de payer au bénéficiaire la valeur d'un effet de commerce (traite) et/ou documents, sous réserve, que les termes et conditions du crédit soient respectés ».*²

On distingue plusieurs types de crédit documentaire qui sont :

- **Le crédit documentaire révoquant** : cette forme de crédit documentaire comporte un engagement limité de la part de la banque émettrice qui doit rembourser la banque qui aurait payé les documents avant d'avoir l'avis d'amendement ou d'annulation ;
- **Le crédit documentaire irrévocant** : il est émis par la banque de l'importateur qui s'engage à en payer le montant, à condition que le document qui lui sont présentés soit conformes au terme du crédit documentaire, cette banque s'engage, à maintenir le crédit en vigueur sans la possibilité de modification ou d'annulation jusqu'à la date de validité inscrite sur crédit documentaire ;
- **Le crédit documentaire irrévocant et confirmé** : ce type de crédit documentaire est confirmé par une banque située dans le pays de l'exportateur. Elle s'engage au même titre que la banque émettrice, à effectuer le paiement dans les conditions fixées dans le crédit documentaire.

En ajoutant sa propre confirmation à un crédit documentaire, la banque confirmatrice garantit au vendeur la solvabilité de la banque émettrice et assure également le risque politique de pays de cette banque.

C- Les cautions en douane

Le banquier garantit au service des douanes le paiement des droits de douane lorsque l'administration admet le paiement différé ou le non-paiement en cours de réexportation des

¹BERNET ROLLAND(L) « principes de techniques bancaire » ; 22^{ème}éd, paris, 2002, p 262.

² BUSTO (D) « guide CCI des opérations de crédit documentaire pour les RUU 500 », Paris ,1994

produits importés. Le banquier ne décaisse pas, mais aura à intervenir si son client importateur ne respecte pas ses engagements.

1-2-3-2-Le financement des exportations

L'exportateur dispose de toute une palette de produits lui permettant d'exercer son activité. Il peut bénéficier de préfinancement, financement de commercialisations, avances en devises.¹

A) Les crédits de préfinancement

Les crédits de préfinancement d'exportation sont des crédits de découvert mobilisable auprès de la banque et consentis par un banquier à un industriel afin de lui permettre de financer l'essentiel des besoins spécifiques résultant de l'activité exportatrice de son entreprise. Les crédits de préfinancement spécialisés sont consentis pour faciliter l'exécution d'une ou plusieurs commandes se rapportant à un marché déterminé. Les crédits de préfinancement revolving sont consentis dans le cadre global d'une activité exportatrice. Quant aux crédits à taux stabilisé, ils peuvent être aussi accordés sur les conditions fixes.

B) Le financement de la commercialisation

Les besoins de l'exportateur vont se manifester également après la livraison de sa production. La banque peut lui proposer des crédits de mobilisation à courts terme ou des crédits spécifiques à spécifique à moyen ou long terme.

- **La mobilisation des créances nées a courts terme** : La créance est à courts terme si elle n'excède pas 18mois. L'entreprise peut mobiliser les créances de ce type à 100 %.La mobilisation se fait le plus souvent sous forme d'émission de billets souscrits à l'ordre du banquier ;
- **Les crédits à moyen ou long terme d'exploitation** : Il s'agit de crédit fournisseur, crédit acheteur et le forfaitage dont la durée est supérieure à 18mois :
 - **Le crédit fournisseur** : c'est un escompte accordé au fournisseur qui a consenti à partenaire étranger des délais de paiements. Le crédit lui permet d'encaisser au moment des sommes qui lui sont dues ;
 - **Le crédit acheteur** : à l'inverse du crédit fournisseur, le crédit acheteur, est un prêt consenti directement par une banque du pays du fournisseur à un acheteur étranger afin de lui permettre de régler au comptant son fournisseur ;
 - **Le forfaitage** : Il s'agit de l'achat d'une créance export payable à court ou moyen terme (*6mois minimum et 5 ans maximum*) matérialisé par un escompte commercial.

¹ HOUFAL (L) « la gestion du risque de crédit bancaire », mémoire de master, université Abderahmane mira, Bejaia. Promotion 2016, p 15

C) Les avances en devise à l'exportation

Cette technique permet à l'exportateur son risque de change, s'il emprunte dans la même monnaie qu'il a facturée, bénéficiant ainsi d'une avance bancaire dans la devise de sa créance. L'exportateur est débiteur vis-à-vis de sa banque, mais aussi créancier vis-à-vis de son client dans la même monnaie étrangère.

D) L'affacturage ou le «facturing»

L'affacturage consiste, pour un établissement spécialisé souvent filiale d'une banque, à racheter les créances détenues par le vendeur. L'affacturage est « *l'achat ferme et définitif par factor des créances commerciales à court terme que détient une entreprise sur ses acheteurs étrangers* ». ¹

Chaque crédit, quel que soit sa forme, sa durée et son montant étant un risque potentiel. La décision de son octroi doit être une résultante d'un diagnostic économique et financier établie objectivement par le banquier.

¹PAGET (E), PAINVIN (N), « *La notation financière, Rôle des agences et méthode de notation* », édition DONUD, Paris 2007, p .7.

Section 2 : Analyse du risque de crédit bancaire

Le risque de crédit est l'un des risques les plus traités dans le domaine de la finance moderne, l'opération de crédit comporte des risques que la banque se doit d'évaluer. En effet, il n'y a pas de crédit totalement exempt de risque ce dernier est inséparable de crédit bancaire.

Donc le banquier cherche à minimiser les risques relatifs à l'opération de crédit. Il s'agit de les définir dans la prospective, de les prévoir, de les suivre et de les contrôler.

2-1 Définition du risque du crédit bancaire

Le risque de crédit est le plus important de tous les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit, dans la mesure où il met le plus en cause la survie de l'organisation.

Le risque en matière bancaire peut être défini, selon Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU comme étant « *un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte* ». ¹

Selon JAQUE SPLINDER « *le risque de crédit consiste dans la défaillance possible de l'emprunteur dans le remboursement de crédit, il est présent à toutes les étapes de la relation d'un établissement de crédit avec ces clients lors de la sélection* ». ²

2-2 Typologies du risque de crédit bancaire

En dehors des risques communs à toutes entreprises, les banques sont confrontées à une typologie spécifique inhérente à leurs activités. Principalement les octrois des crédits. Ces risques ne sont pas purement hypothétiques et peuvent, lorsqu'ils se réalisent, avoir de lourdes conséquences.

Il existe une multitude de risque de crédits bancaires. Leur typologie diffère selon les auteurs à cause surtout des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns pouvant entraîner les autres. ANTOINE (S) ³, par exemple, regroupe les risques de crédit bancaire en dix catégories.

2-2-1 Le risque d'insolvabilité

Le risque majeur qu'encourt le banquier lors d'une opération de crédit est la perte des capitaux qu'elle a engagés en faveur de ce client. En effet, le risque d'insolvabilité est le risque le plus dangereux et le plus enregistré.

Appelé, également, risque de non remboursement, il s'agit du non-paiement des sommes dues par le client à échéance et se traduit par la perte partielle, ou totale de la créance détenue par la banque sur son client débiteur.

¹ MICHEL (R), et GERARD (N), « *le contrôle de gestion bancaire et financier* », éd, revue banque ; paris 1998, p30.

² SPLINDER (J), « *Contrôle des activités bancaires* », ECONOMICA(Paris), 1998, p 250.

³ ANTOINE (S), « *Audit et contrôle interne bancaire* », AFGES (Paris), 2002, pp 39-47.

L'évaluation de ce risque peut se faire à partir de l'analyse et le diagnostic de la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets.

Le risque de non remboursement apparaît quand le client, suite à la détérioration de sa situation financière, ou par mauvaise fois, se trouve dans l'incapacité, ou refuse, de rembourser les sommes dont il est redevable.

Les origines de ce risque proviennent directement des risques liés à l'entreprise elle-même. Parmi lesquels on peut distinguer :

2-2-2 Le risque particulier

Ce risque est, généralement, lié aux capacités technique de l'entreprise, à la moralité et à compétence des dirigeants ainsi qu'à la qualité de la clientèle.

2-2-3 Le risque sectoriel

Il est lié au processus de production utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle évolue l'entreprise emprunteuse.

2-2-4 Le risque global ou général

Le risque global est le plus difficile à appréhender, du fait qu'il est engendré par des facteurs externes issus de la situation politico-économique du pays, mais aussi d'événements imprévisibles (*incidents catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme*).

2-2-5 Le risque d'immobilisation

La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ces crédits auprès de la BA ou du marché monétaire.

Le risque abordé ici, prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

- Il peut être engendré par une politique de transformation imprudente du banquier qui, utilise des ressources à vue pour des emplois à terme. Il se met ainsi dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts à vue appartenant à ses clients ;
- Il peut être les résultats de non remboursement des échéances, aux dates précises par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés ;
- Il peut être dû à la détérioration de la situation de l'entreprise emprunteuse qui conduit la banque d'Algérie à refuser son accord de mobilisation.

Pour cela, le banquier est tenu d'adosser la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalente et de procéder au refinancement auprès de la BA en remplissant les conditions d'admissions au réescompté.

La banque, comme tout autre organisme financier, peut arriver à la maîtrise de ce risque en mettant en place une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue accompagné d'une politique cohérente de distribution des crédits.

2-2-6 Le risque de taux

Une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. Toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque.

Le risque de taux peut être défini comme étant le risque de perte ou de gain encouru par une banque, détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources.

Ainsi, le banquier opte pour des taux d'intérêt variable sur les crédits octroyés pour, d'une part, minimiser ce risque et d'autre part, apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (*taux de réescompte*).

2-2-7 Le risque de change

Le pourvoyeur de fonds qui prête à une personne physique ou morale basée à l'étranger trouve face un risque de change.

Le risque de change résulte de la variation du taux de change, de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé.

Par conséquent, une hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et une baisse du cours se traduit par une perte de change.

Nous l'avons bien compris, consentir un crédit sous-entend fatalement prendre un risque plus ou moins élevé sur l'avenir. De par sa fonction, le banquier ne doit pas endosser ce risque mais plutôt chercher à le gérer, le minimiser voire l'éviter.

2-2-8 Le risque politique

Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles et étrangères. Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions. Elles peuvent être à l'origine de moratoires qui paralysent les règlements.

2-2-9 Le risque social

Le risque social est caractérisé par les troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise que les guerres étrangères.

2-2-10 Le risque naturel

Il faut noter également, les conséquences d'événements naturels, tels que : des inondations, des sécheresses, des incendies, des épidémies, des invasions de parasites, qui peuvent frapper des régions plus ou moins étendues.

Conclusion

La banque a un rôle important dans la croissance économique, à travers l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire.

La banque doit prêter une attention particulière aux différents risques qui sont multiples et multidimensionnels, auxquels elle est exposée tout au long de son activité. Elle doit impérativement les définir et les identifier le mieux possible dans la perspective de les mesurer, de les suivre et de les contrôler.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

Introduction

Les établissements de crédits se sont adaptés aux évolutions rapides de leur environnement, pour cela avant toute activité d'octroi de crédit la banque doit identifier et évaluer les risques pour les pouvoir traiter. Dans ce chapitre, nous allons mettre en avant les techniques de gestion et d'évaluation qui permettent de faire face à la croissance des risques de crédit bancaire.

Section 1 : Les techniques de gestion du risque de crédit bancaire

Afin de minimiser l'impact du risque de crédit bancaire, multiples techniques sont mises en place pour le gérer :

1-1 Le respect des règles prudentielles

Toutes les banques sont tenues de se conformer à un certain nombre de règles prudentielles de gestion et qui ont pour finalité de doter les banques et les établissements financiers d'un moyen de contrôle des risques.

Ces règles consistent en un système de normes obligatoires et harmonisées adoptées universellement dont le but est :

- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits ;
- L'amélioration de la sécurité des déposants (*société de gestion des garanties*).

La surveillance et l'évolution des risques des banques et la possibilité de comparer entre les établissements de crédit.

Les établissements de crédit sont obligés de perdre en compte et de calculer chaque trimestre les risques qu'ils prennent avec leurs encours de crédits en fonction des fonds propres détenus. Ils ne peuvent ainsi accorder plus de crédit que la réglementation prudentielle ne les y autorise.

S'inscrivant dans le cadre d'un processus d'ouverture et de concurrence auquel notre système bancaire est tenu d'adhérer, la réglementation prudentielle prévoit l'application de ratios significatifs. Ces ratios visent à limiter le risque de défaillance en cas de difficultés de remboursements des crédits. Nous citerons les règles prudentielles les plus importantes, à savoir : le ratio «*COOKE* »*, le ratio de division des risques et le ratio de Mc Dounough.

***PETER COOKE** : Directeur de la banque d'Angleterre, le premier président du comité de Bale.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

1-1-1 Ratios de couverture des risques « ratio de COOKE »

Les banques et les établissements financiers sont des entreprises régulées par des autorités qui veulent éviter les défaillances du système de crédit. Elles sont, de ce fait, tenues d'assurer une couverture des risques liés à leurs engagements.

Dans ce sens, la BA a imposé l'application du ratio international de solvabilité dit « *RATIOS COOKE* » qui définit le niveau minimal de capital que doit avoir un établissement de crédit pour pouvoir faire face aux risques liés aux divers postes de son actif. Sachant que la solvabilité des banques dépend de la capacité de leurs capitaux propres à financer les capitaux étrangers, ce ratio Cooke a été instauré car il mesure le degré de « *prise en charge* » des risques encourus par les fonds propres de la banque ou de l'établissement de crédit.

1-1-1-1 Définition du ratio de COOKE

Le ratio Cooke est un ratio international de solvabilité que doivent respecter les établissements de crédit et les compagnies financières exerçant une activité internationale importante. Il constate le rapport entre le montant des fonds propres et celui des encours de crédit. Les établissements de crédit et les compagnies financières doivent déclarer les encours de crédit assujettis à ce ratio sur une base consolidée au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. La fixation d'un ratio minimum répond à un double objectif :

- Renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire ;
- Atténuer les inégalités concurrentielles entre les banques.

Avant de passer au calcul de ce ratio, il est nécessaire de définir au préalable le fond propre net (F.P.N) et les risques encourus pondérés (R.E.P) :

Les F.P.N sont constitués des fonds propres de base (le noyau dur) et des fonds propres complémentaires définis respectivement dans les articles 5 et 6 de l'instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la relative des règles prudentielles de gestion des banques, et des établissements financiers.

Les R.E.P sont les risques encourus sur la clientèle auxquels on applique un taux de pondération, fonction du risque lié à l'engagement. Ils sont déterminés par l'article 9 de la même instruction et le taux de pondération attribué à chacun d'entre eux par l'article 11 de l'instruction citée ci-dessus.

$$\text{RATIO COOKE} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risque encouru}} > 8\%$$

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

D'après l'article 03 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence ce ratio de solvabilité et ayant un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui du risque encourus pondérés, au moins égal à 8%.¹

La grande limite du ratio Cooke est liée à la définition des engagements de crédit. La principale variable prise en compte était le montant du crédit distribué.

Le Comité de Bâle a donc proposé en 2004 un nouvel ensemble de recommandations, duquel il a défini une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par intermédiaire d'un système de notation interne propre à chaque établissement.

1-1-2 Ratio Mc Dounough

(Dénommé *IRB, Internal Rating Based*). Le nouveau ratio de solvabilité est le ratio Mc Donough.*

Le ratio McDounough « Bâle II »

$$\text{Mc Dounough} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} > 8\%$$

Il a été appliqué à partir de 2007.

Tout en maintenant le principe de 8%, il distinguera désormais, non plus seulement les risques de crédit et de marché, mais également les risques opérationnels qui jusqu'à présent n'étaient pas pris en compte.

La mise en place de ce nouveau système a aussi pour but de permettre aux banques de choisir une méthode de détermination des fonds propres adapté à leur profil réel de risque et de prendre en compte les techniques de réduction des risques. Pour le risque de contrepartie, les établissements de crédit auront le choix entre deux méthodes :

- La méthode standard ;
- La méthode Internal Rating Based (IRB).

¹Voir article 03 de l'instruction n°74-94 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financières.

*MC DOUNOUGH (W) est Président du comité de Bale d'où le nom du nouveau ratio de solvabilité.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

▪ L'approche standard (standardized approach)

L'approche standardisée est conceptuellement assez proche de celle précédemment utilisée dans l'accord de Bâle I. elle consiste à mesurer le risque de crédit d'une manière standard, en s'appuyant sur des notations externes fournis par des agences de rating, reflétant la qualité de crédit des emprunteurs.

Selon cette approche, les besoins en fonds propres sont calculés comme suit :

$$FP = [E (\text{pondérations} \times \text{expositions})] \times 8\%$$

Les pondérations sont déterminées en fonction des notations externes, de la classe d'actif et de la catégorie de l'emprunteur. Les expositions sont les encours nets de provisions spécifiques.

Les techniques de réduction des risques, telles que les garanties et les dérivés de crédit, sont prises en compte par cette approche de manière simplifiée.

L'approche standard est en principe réservée aux banques de petite et moyenne taille.

Les banques de taille plus significative peuvent y recourir si elles ne peuvent adopter les méthodes de notation internes dans un premier temps.

▪ L'approche IRB

La promotion des méthodes de notation interne du risque de crédit est l'un des principaux objectifs du comité de Bâle. Cette approche a été conçue en tenant compte des résultats des enquêtes menées auprès des établissements et associations bancaire, qu'ont mis en évidence que l'ensemble des établissements ne sont pas à même de se disposer des données nécessaire au calcul de tous les paramètres quantitatifs au risque de crédit. Ainsi, la méthode de notation interne se décline elle-même en deux approches :

- **L'approche IRB** (*Internal Ratings Based approach*): dans laquelle l'établissement évalue uniquement la probabilité de défaut (PD), les autres facteurs de risque seront dérivés à travers l'application de mesure standard fournis par les autorités de supervision ;
- **L'approche IRB avancée** (*Internal Ratings Based approach advanced*) : Cette approche est ouverte aux banques ayant démontré leur capacité de manière fiable et constante d'autres paramètres de risque en plus de la probabilité de défaut (PD). Il est à noter que le passage à une approche plus sophistiquée fait l'objet d'un choix irréversible « *effet cliquet* », cela veut dire qu'un établissement adoptant une approche dite interne ou

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

avancée ne peut décider par la suite de revenir à une approche moins sophistiquée, que pour dûment justifiés, après autorisation des autorités de contrôle ;

- **La méthode IRB- A** (*Internal Rating Based Approach*) et la méthode IRB-F : avec ces méthodes IRB, les banques devront mettre en place un système de notation interne des risques, après les avoir évalués sur la base statistiques. Ces systèmes de notation et les modèles devront être validés par les autorités de tutelle.

1-1-3 Ratios de division des risques

En application de l'article 2 de l'instruction de la BA N° 74 /94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielle de gestion des banques et des établissements financiers les banques et établissements financiers, afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, doivent veiller, à tout moment, au respect de ces deux ratios :

- Les risques encourus sur un même bénéficiaire n'excèdent pas 25% des fonds propres nets de la banque (à partir du 01/01/1995) ;
- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires ayant dépassé 15% des fonds desdits banque et établissements financiers ne doit en aucun cas excéder dix (10) fois le montant de ces fonds propres.

Ces deux ratios constituent une limite pour l'octroi des crédits par les banques. Afin d'augmenter la capacité de distribution des concours à l'économie, les autorités monétaires ont agi sur les fonds propres des banques algériennes par l'augmentation du capital minimum des banques et des établissements financiers.

1-2 Les garanties

La décision d'octroi de crédit doit être motivée par la rentabilité de l'affaire. Toutefois, quel que soit la rigueur de l'étude menée, elle ne pourrait éliminer totalement les risques. C'est pour cette raison que le banquier s'entoure d'un maximum de garantie. On distingue deux(02) sortes de garanties : les garanties personnelles et les garanties réelles.

1-2-1 Les garanties personnelles

Une garantie personnelle est l'engagement d'une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, qui promettent de désintéresser le créancier si le débiteur principal ne satisfait pas à ses obligations à l'échéance. On distingue : le cautionnement et l'aval.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

1-2-1-1 Le cautionnement

L'article 644 du code civil algérien de l'ordonnance n°75- 58 du 26 septembre 1976 a défini le cautionnement comme étant « *un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même* ».

On distingue le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

- **Le cautionnement simple :** La caution simple bénéficie de deux allègements qui sont le bénéfice de discussion et le bénéfice de division.
- **Le cautionnement solidaire :** Dans ce cas la caution solidaire ne bénéficie ni du bénéfice de discussion ni de celui de division. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution.

1-2-1-2 L'aval

L'article 407 du code de commerce définit l'aval comme suit « *l'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce* ». ¹ Il est exprimé par sa mention « *bon pour aval* » au recto de l'effet suivie de la signature de l'avaliste. Il peut être par acte séparé ou sur une allonge.

1-2-2 Les garanties réelles

C'est le contrat par lequel un débiteur affecte un bien, mobilier ou immobilier, à la garantie de paiement de sa dette, jusqu'au remboursement du créancier. Lorsque le bien est immobilier, il s'agit d'une hypothèque. Lorsque le bien est mobilier, il s'agit d'un nantissement.

1-2-3 Le nantissement

L'article 948 du code civil de l'ordonnance n°75- 58 du 26 septembre 1976 a défini le nantissement comme suit : « *le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier, ou une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet, en quelque main qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaire et aux créanciers inférieurs en rang* » .²

¹ Voir article 644 du code civil algérien de l'ordonnance n°75- 58 du 26 septembre 1976 pourtant sur le cautionnement, 2007, p 107.

² Voir article 948 du Code Civil de l'ordonnance n°75- 58 du 26 septembre 1976. Journal Officiel. N° 78 du 30-09-1975.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

- Le nantissement ne peut porter que sur des meubles (*corporels ou incorporels*) ;
- Le nantissement doit se faire par acte notarié ou acte sous seing privé (*article 31 du code de commerce algérien*). Toutefois le nantissement du fonds de commerce doit se faire par acte notarié (*article 120 du code de commerce algérien*).

1-2-4 L'hypothèques

L'article 882 du code civil a défini le contrat d'hypothèque comme étant « ...le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe... ».¹

Pour un crédit à court terme les garanties prises sont :

- **Engagement de domiciliation** : c'est un document établi en trois exemplaires par la banque, dans lequel le client demande à son employeur de virer obligatoirement son salaire dans son compte ouvert à la banque pendant toute la durée du remboursement du prêt, tout en précisant que ce virement est irrévocable sauf sur présentation d'une main levée de garantie. Ce document est contre signé l'employeur qui conserve un exemplaire et transmet les autres à la banque ;
- **La caution salariale** : (*Co débiteur*) est accompagné d'une domiciliation de salaire au même titre que le débiteur principal. Cette caution salariale est aussi contre signé par la banque et l'employeur du Co débiteur.

1-3 Diversification et partages des risques

Les établissements de crédit ont l'obligation avec les ratios de Bâle de diversifier leurs crédits. Il est très dangereux pour une banque de concentrer trop d'engagement envers un même bénéficiaire ou plusieurs emprunteurs ayant les mêmes caractéristiques. Si celui-ci rencontre des problèmes, la situation du client se trouve menacée. Si un secteur d'activité ou géographique subit des difficultés, le risque est semblable. Il s'agit du risque de concentration, c'est pour cela que les banques font l'usage de la division des risques. Elles répartissent les crédits sur un grand nombre d'emprunteurs ayant des caractéristiques différentes pour diluer le risque de non remboursement.

Les banques peuvent réduire le risque de contrepartie en partageant un crédit avec d'autres établissements bancaires. C'est la notion de cofinancement, il s'agit pour plusieurs établissements de crédit de faire un accord pour financer un tiers.

¹Voir article 882 du Code Civil de l'ordonnance n°75- 58 du 26 septembre 1976. Journal Officiel. N° 78 du 30-09-1975.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

Cette alliance peut aboutir à un pool bancaire défini comme « *un ensemble de banque se réunissant pour financer tout ou partie d'un investissement important* ». Cette technique permet aux établissements de crédit de mutualiser les risques et à l'entreprise de ne pas avoir de dépendance envers une banque.

Avec le pool bancaire les établissements de crédit trouvent leurs intérêts car des banques de toutes tailles peuvent intervenir. Le réel avantage apparaît si des difficultés d'une entreprise surviennent, le pool bancaire aura un véritable poids de négociation pour la gestion curative. Enfin les prêteurs peuvent bénéficier de garantie supplémentaire grâce à des tiers spécialisés comme une société de caution mutuelle. Toutefois on remarque que dans certains pools, une banque peut chercher à obtenir le contrôle ce qui provoque des problèmes de responsabilités.

Section 02 : Les techniques d'évaluation du risque de crédit bancaire

Pour évaluer le risque de crédit bancaire on utilise plusieurs techniques parmi eux :

2-1- L'analyse financière

« *De manière globale, l'analyse financière consiste à retracer la politique financière menée par une entreprise (ses choix dans leur contexte), afin d'apprécier comment elle atteint ses objectifs(en terme de création de la valeur), et respecte les différentes contraintes qui pèsent sur elle* ». ¹

L'analyse financière est également définie ainsi : « *l'analyse financière constitue un ensemble de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à qualité de ses performances* ». ²

Cette étude est réalisée sur la base d'informations passées de l'entreprise en question, visant à déceler des dysfonctionnements éventuels. A d'autre terme, l'analyse financière est un moyen de détection des déséquilibres actuels afin d'apporter un éclairage sur des difficultés futures.

2-1-1 Objectifs de l'analyse financière

Comme il est expliqué précédemment, l'analyse financière est une anticipation de l'avenir, dont l'objectif principal est de porter un jugement sur la situation financière et économique de l'entreprise, ainsi que son évolution.

¹ KHAROUBI (C) et PHILIPPE(T), « *analyse du risque de crédit banque & marchés* », éd, France, mai 2003.p 17.

² SAICHE(Y), BELAIDI (B), ABDALLAH(M), « *Gestion du risque de crédit bancaire* », université Abderrahmane Mira Bejaia 2014, p 35.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

2-1-2 Les sources d'information de l'analyse financière

▪ L'information comptable

- **Bilan** : est un document de synthèse comptable, il récapitule à une date donnée les droits de propriété et de créance, qui figurent à l'actif, et les engagements vis-à-vis des tiers et à l'égard des propriétaires, figurent au passif ;¹
- **Le compte de résultat** : est un document comptable, synthétisant les ressources et les charges occasionnées par l'activité de l'entreprise, ce document donne le résultat net pour une période donnée ;
- **Les documents annexes** : autres documents utiles, et servent comme compléments d'information ;
- **L'information externes** : ces informations proviennent des organismes publics ou privés : des cabinets d'audit et notamment par la consultation de la centrale des impayés, la centrale Des risques et les centrales des bilans de la banque d'Algérie.²

2-1-3 Démarche générique de l'analyse financière

L'analyse financière est fondée sur l'examen ainsi que l'interprétation des résultats portant sur la lecture des documents comptables et financiers. La réalisation de l'analyse financière se résume comme suit :

- Le point de départ est celui de la collecte d'informations. Cela englobe des données financières propres à l'entreprise, sur laquelle est faite l'analyse, en plus d'une étude portant sur l'environnement du secteur d'activité dans lequel opère la société ;
- Certaines informations collectées doivent maintenant être retraitées. L'approche retenue par la comptabilité dans l'élaboration de l'information n'est pas toujours la même, que celle retenue par la finance ;
- A ce stade, l'information est déjà ajustée, l'analyse passe alors à l'étape du calcul. Une série d'instruments d'analyse est appliquée aux données financières, orientées selon l'objectif de l'étude ;
- Les calculs opérés lors de l'étape précédant donnent lieu à des résultats qu'il convient d'interpréter minutieusement afin d'aboutir à une meilleure compréhension de la situation financière de l'entreprise. Cette étape consiste tout simplement à faire parler chiffres.

¹ HUBERT (B), « *Analyse financière et risque de crédit* », Edition Dunod, paris 1999, p 21.

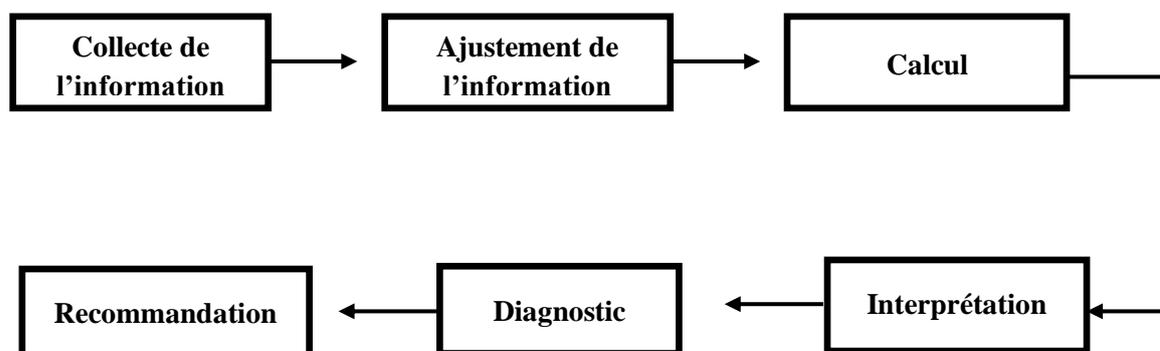
² BENSAI (S) et BOURDACHE (M), « *gestion du risque du crédit par la méthode crédit scoring* » Université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2013, P 56.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

- Un diagnostic de la situation financière est établi. Cela consiste en l'identification de ce dont souffre l'entreprise ou le degré de sa solidité ;
- Se basant sur les interprétations établies ainsi que le diagnostic formulé, vient une étape conclusive, celle de la recommandation. Il s'agit de suggérer des solutions quant aux difficultés rencontrées par l'entreprise, ceci dans le but d'améliorer sa santé financière.

Le schéma ci-après est un résumé des étapes expliquées ci-dessus

Figure : séquence de l'analyse financière



Source : KHAROUBI (C) et PHILIPPE (T) : « *Analyse du risque de crédit, Banque et Marché* », édition RB, France 2013. P 53.

2-1-4 Les axes de l'analyse financière

L'analyse financière est l'établissement d'un bilan de santé pour l'entreprise. En effet, il permet d'identifier des symptômes d'obstacles et de mettre en œuvre le traitement nécessaire. La démarche prend en considération l'analyse de l'équilibre financier et l'interprétation des ratios calculés.

2-1-4-1 Bilan fonctionnel d'une entreprise

Le bilan fonctionnel est classé en masse homogènes selon les trois grandes fonctions : investissement, financement et exploitation.

Il représente une image de la structure financière à un moment donnée et permet :

- D'évaluer les besoins financier stable te circulants ainsi que les ressources qui leur sont affecté ;
- D'apprécier l'équilibre financier entre les ressources de financement et les besoins de financement.

2-1-4-2 La structure du bilan fonctionnel après reclassement :

Le bilan fonctionnel est établi à partir du bilan comptable. Toutefois, certains reclassements doivent être effectués de manière à créer des masses homogènes significatives.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

Une fois le reclassement effectué, l'équilibre du bilan doit être respecté puisqu'un même montant est reclassé soit à l'actif et au passif soit à l'intérieur de l'actif, soit à l'intérieur du passif.

Tableau N°1 : Récapitulatif du bilan fonctionnel d'une entreprise

ACTIFS (emplois)	PASSIF (ressources)
Emplois stable	Ressources durables
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières (participations)	Capital et réserves Résultat et provisions Dotation aux amortissements et provisions dettes financières MLT
Actif circulant d'exploitation	Passif circulant d'exploitation
Stock Créance client, fiscales et sociales	Dettes fournisseurs Dettes fiscales et sociales
Actif circulant hors exploitation	Passif circulant hors exploitation
Autres créances	Autre dettes
Trésorerie actif	Trésorerie passive
Disponibilités VMP	Concours bancaires courants
Total actif circulant	Total passif circulant
Total actif	Total passif

Source : établie par nos soins, à partir du livre de SIMON P, « analyse financière et évaluation d'entreprise », édition Pearson France, 2009.

2-1-4-2 L'équilibre financier

L'analyse de l'équilibre financier s'effectue à partir du bilan fonctionnel.

Les indicateurs de l'équilibre :

Le FRNG : le fond de roulement net global est la partie des ressources durable qui permet de financer l'actif non circulant (emplois stable).

- **Par le haut du bilan :**

$$\text{FRNG} = \text{Ressources durables} - \text{Emplois stables}$$

- **Par le bas du bilan :**

$$\text{FRNG} = (\text{ACE} + \text{ACHE} + \text{TA}) - (\text{PCE} + \text{PCHE} + \text{TP})$$

Il est préférable d'avoir un FRNG positif, afin d'assurer l'équilibre financier. Il sert à financer le besoin en fonds de roulement.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

Le besoin en Fond de Roulement(BFR) : le besoin de fond de roulement est lié au décalage entre les recettes de l'entreprise et les dépenses nécessaires. Il est décomposé en deux parties : BFR exploitation et BFR hors exploitation.

$$\text{BFR} = \text{BFRE} - \text{BFRHE}$$

$$\text{BFRE} = \text{ACE} - \text{PCE}$$

$$\text{BFRHE} = \text{ACHE} - \text{PCHE}$$

$$\text{BFR} = (\text{ACE} + \text{ACHE}) - (\text{PCE} + \text{PCHE})$$

- **La trésorerie** : la trésorerie nette est la résultante du fond de roulement net globale du besoin en fond de roulement.

On distingue deux situations :

1. Une trésorerie positive constitue un excédent de ressources ;
2. Une trésorerie nulle, un cas très rare qui réalise l'équilibre

$$\text{Trésorerie nette} = \text{FRNG} - \text{BFR}$$

$$\text{Trésorerie nette} = \text{Trésorerie active} - \text{Trésorerie passive}$$

2-1-4-3 Le compte de résultat

Est un document comptable annuel, qui synthétise l'ensemble des charges et produits. Sa structure s'articule autour de trois niveaux :

Tableau N° 2 : Récapitulatif de la structure de compte de résultat

Niveaux	Charges	Produits
Exploitation	Charges d'exploitation	Produit d'exploitation
Financier	Charges financières	Produit financiers
Exceptionnel (hors exploitation)	Charges exceptionnelles	Produit exceptionnels
Résultat	Bénéfice	Perte
	Total	Total

Source : www.comptafacile.com consulté le 20/10/2019.

2-1-4-4 Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de comprendre la construction du résultat en identifiant et mettent en valeur quelque indicateurs clés tels que :

La marge commerciale, l'excédent brut d'exploitation ou encore le résultat d'exploitation.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

- **La marge commerciale** : C'est un indicateur qui permet de mesurer la performance commerciale d'une entreprise.

$$\text{Marge commerciale} = \text{Ventes de marchandises} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

- **La production de l'exercice** : il nous renseigne sur la taille de l'activité de l'entreprise industrielle.

$$\text{Production de l'exercice} = \text{Production vendue} + \text{Production stockée} + \text{Production immobilisée.}$$

- **La valeur ajoutée** : elle mesure la richesse brute créée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

$$\text{La valeur ajoutée} = \text{Marge commerciale} + \text{Production de l'exercice} - \text{Consommations}$$

- **L'excédent brut d'exploitation** : c'est ce qui reste de la valeur ajoutée après règlement des charges de personnel et des impôts et taxes.

$$\text{EBE} = \text{Valeur ajoutée} + \text{Subvention d'exploitation} - \text{Impôts, taxes et versements assimilés} - \text{Charges de personnel.}$$

- **Le résultat d'exploitation** : il mesure la capacité de l'entreprise à générer des ressources avec son activité principale, sans prendre en compte les éléments financiers et exceptionnels. Il met en avant la performance économique de l'entreprise.

$$\text{Le résultat d'exploitation} = \text{EBE} + \text{Reprise sur provisions d'exploitation} + \text{Autres produits d'exploitation} - \text{Dotation aux amortissements et provision} - \text{Autres charges d'exploitation.}$$

- **Le résultat courant avant impôts** : il mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entreprise.

$$\text{Résultat courant avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} \pm \text{Résultat financier} \\ (\text{Produits financiers} - \text{Charges financières})$$

- **Le résultat net** : il caractérise l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours d'une période considérée.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

$$\text{Résultat net de l'exercice} = \text{Résultat courant avant impôt} \pm \text{Résultat exceptionnel} - \text{Impôt sur les bénéfices} - \text{Participation des salariés}$$

- **La capacité d'autofinancement** : désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

$$\text{CAF} = \text{Résultat net comptable} + \text{Dotation aux amortissements et aux provisions} - \text{Reprise sur dotation aux provisions} - \text{Quote part de subventions d'investissement reçues} - \text{Produits de cession d'éléments d'actif cédés} + \text{Valeur comptable des éléments d'actifs cédés.}$$

2-1-4-5 Les ratios

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs significatives d'un bilan ou d'un compte de résultat, utilisé comme indicateur de gestion de l'entreprise. Les ratios de gestion sont généralement regroupés comme suit :

- **Les ratios de structure**

Tableau n°3 : Récapitulatif des ratios de structure

Nature	Formule
Emplois stable	$\frac{\text{emplois stable}}{\Sigma \text{actif}}$
Actif circulant d'exploitation	$\frac{\text{actif circulant d'exploitation}}{\Sigma \text{actif}}$
Actif circulant hors exploitation	$\frac{\text{actif circulant HE}}{\Sigma \text{actif}}$
Trésorerie actif	$\frac{\text{trésorerie active}}{\Sigma \text{actif}}$
Ressources stable	$\frac{\text{ressources stables}}{\Sigma \text{passif}}$
Passif circulant d'exploitation	$\frac{\text{passif circulant d'exploitation}}{\Sigma \text{passif}}$
Passif circulant hors exploitation	$\frac{\text{passif circulant HE}}{\Sigma \text{passif}}$
Trésorerie passive	$\frac{\text{trésorerie passive}}{\Sigma \text{passif}}$

Source : établie par nos soins, à partir du livre de SIMON P, « analyse financière et évaluation d'entreprise », édition Pearson France, 2009.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

- Les ratios de rentabilité :

Tableau N°04 : Récapitulatif des ratios de rentabilité

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de rentabilité commerciale	$\frac{\text{résultat net}}{\text{chiffre d'affaire HT}}$	Il permet de comparer le résultat net qui apparaît au bilan au montant de chiffre d'affaire
Ratio de rentabilité économique	$\frac{\text{résultat net}}{\sum \text{investissement}}$	Il indique l'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de ses moyens
Ratio de rentabilité financière	$\frac{\text{résultat net}}{\text{capitaux propres}}$	Il permet de mesurer le bénéfice obtenu sur les fonds

Source : établie à partir du livre de ALAIN (M) « analyse financière », 4ème édition DUNOD, paris, 2007.

- Les ratios de liquidité :

Tableau n° 5: récapitulatif des ratios de liquidité

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de liquidité générale	$\text{actif circulant} / \text{DCT} > 1$	Il montre dans quelle mesure les actifs circulant couvrent les DCT.
Ratio de liquidité réduite	$\frac{\text{créance} + \text{disponibilité}}{\text{DCT}} > 1$	Il montre le degré de couverture des DCT par les créances et disponibilité.
Ratio de liquidité immédiate	$\text{disponibilité} / \text{DCT} > 1$	Il exprime la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme.

Source : établie à partir du livre de ALAIN (M) « analyse financière », 4ème édition DUNOD, paris, 2007.

- Les ratios de l'activité

Tableau N°6 : Récapitulatif des ratios d'activité

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de rotation des stocks	$\frac{\text{stock moyen}}{\text{achat} + \Delta \text{STOCKS}}$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks.
Durée moyenne du crédit clients	$\frac{\text{creances}}{\text{ventes TTC}} \times 360$	Il mesure à durée moyenne en jours du crédit consenti par l'entreprise à ses clients.
Durée moyenne du crédit fournisseurs	$\frac{\text{dettes}}{\text{achat TTC}} \times 360$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit obtenu par l'entreprise de la part de ses fournisseurs.

Source : établie à partir du livre de ALAIN (M) « analyse financière », 4ème édition DUNOD, paris, 2007.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

▪ Ratio de solvabilité

Tableau N °7 : Récapitulatif des ratios de solvabilité

Nature	Formule	Interprétation
Autonomie financière	$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{endettement}} > 1$	Il mesure la capacité d'endettement de l'entreprise
Indépendance financière	$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total passif}} > 1$	Il mesure le degré d'autofinancement de l'entreprise.
Capacité de remboursement	$\frac{DLMT}{CAF} < 4$	Il nous renseigne sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Source : établie à partir du livre de ALAIN (M) « analyse financière », 4^{ème} édition DUNOD, paris, 2007.

2-2 La méthode des scores

Afin de remédier aux lacunes par l'analyse financière, des méthodes statistiques ont été développées. L'une des plus importantes est la méthode des scores.

2-2-1 Définition de scoring

La méthode des scores peut se définir ainsi : « *le scoring correspond à une méthode d'analyse qui tente à synthétiser un certain nombre de ratios sous la forme d'un seul indicateur susceptible de distinguer des entreprises saines et les entreprises défaillantes . A partir d'un ensemble de n entreprises divisées en deux sous échantillons (entreprise défaillantes et entreprises saines), on mesure K ratio (variable discriminantes) et l'on mesure une variable Z (score) .Les valeurs prises par la variable Z doivent être les plus différentes possible d'un sous ensemble à un autre* ». ¹

C'est également : « *une combinaison de plusieurs ratios, exprimée par une fonction. Le but est que le résultat du calcul (les scoring) soit statistiquement significativement différent pour les entreprises ayant un risque de défaillance et pour les entreprises en bonne santé, permettant ainsi de distinguer au mieux les deux catégories. Les scores sont des notes qui permettent de classer les entreprises, ils pourront ensuite être traités de manière à exprimer une probabilité de défaillance* ». ²

Il s'agit donc d'un processus d'évaluation du risque engendré par l'octroi de crédit, via un score statique qui permet la séparation entre clients solvables dont le remboursement du crédit est plus au moins assuré, de ceux qui peuvent présenter des cas de défaillances.

¹LABADI (A) et Olivier ROUSSEAU. « *Crédit management gérer le risque client* » éd economica, paris 1996.p82.

²Idem .

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

2-2-2 Les étapes de réalisation de score

Le scoring suit une procédure standard, qui vise, à partir de données historiques comptables et financières à faire une distinction entre entreprises saines et celles défaillantes ; ceci ç l'aide d'une sélection des variables les plus discriminantes possibles.

L'une des techniques les plus utilisées dans le scoring est l'analyse discriminante. Celle-ci suit une méthodologie permettant : la séparation optimale entre deux sous population, en distinguant l'une de l'autre ; de deux, l'élaboration d'une règle d'affectation.

La construction d'une fonction score est l'aboutissement de plusieurs étapes, qui sont au nombre de trois :

- Pour la première étape, il convient de constituer parmi les dossiers auxquels les prêts ont été accordés, un échantillon composé de deux groupes d'emprunteurs, ceux qui auraient présenté des défauts de paiement, et ceux qui n'ont pas eu de mal à honorer leurs engagements.

Il convient donc de disposer d'une population décomposée en deux sous population présentant deux comportements différents vis-à-vis du prêteur.

- Ensuite vient l'étape de la collecte de la batterie de variables ou de ratios qui servira de classification et de séparation entre deux populations.

A ce niveau, il y a lieu de procéder à une analyse préliminaire des données recueillies de l'échantillon d'apprentissage constituées lors de l'étape précédente. Dans le but d'éliminer les erreurs. Les incohérences ainsi que les variables non pertinentes. Cela consiste donc à définir les variables explicatives du phénomène, et ainsi permettre la séparation et la classification entre les deux groupes.

- La troisième étape consiste en l'élaboration d'une règle de décision ou encore d'affectation, c'est donc la détermination du score. La règle est ainsi appliquée sur des nouveaux débiteurs par lesquels l'appartenance à un groupe n'est pas encore connue ; de cette manière une anticipation de l'avenir est réalisable.

2-3 La méthode de la notation financière.

2-3-1 Définition de la notation financière

La notation financière appelée également le rating, désigne « *l'attribution des notes (rating) à des emprunteurs ou à des titres de dettes afin d'évaluer leur risque de défaut* ».

Celle-ci est défini comme : « *un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur* ».

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

La notation financière est donc un outil d'aide de la décision, dans la mesure où elle permet la synthétisation en une alphanumérique le degré de solvabilité et de solidité de la contrepartie.

Cette note est attribuée soit par des agences de notation spécialisées et indépendante de l'établissement de crédit, c'est qu'on appelle la notation externe ; soit la notation est faite par la banque elle-même, c'est ce qu'on qualifie de notation interne.

2-3-2 Typologies des agences de notations

Les agences de notation peuvent être globales, régionale ou spécialisées. Elles sont globales lorsqu'elles atteignent une envergure internationale, régionales lorsqu'elles traitent du marché local uniquement, enfin, les agences de notations sont qualifiées de spécialisées lorsque la notation concerne une variété spécifique d'emprunteurs ou de dette.

Mode d'attribution des notes : un comité de notation est chargé de l'attribution de la note. Il est constitué d'analystes du secteur concerné. Le dossier de l'émetteur est présenté au comité par un ou plusieurs analystes (*généralement un maximum de deux*).

2-3-3 Les étapes de la notation financière

La soumission du dossier au comité est précédée par un processus comprenant plusieurs étapes :

- Dans un premier temps, une prise de contrat est effectuée, ou l'émetteur exprime son désir de se faire noter. L'agence de notations désigne alors automatiquement un groupe d'analystes en charge de dossier ;
- Un questionnaire propre à chaque secteur d'activité est adressé à l'émetteur, y compris les différents documents à fournir à l'agence ;
- Après avoir obtenu les réponses aux questions et une fois que le document fournis ont été étudié, les analystes désigne se présentent au siège de l'émetteur afin d'obtenir des renseignements complémentaires et surtout dans le but de se faire une opinion concernant les critères qualitatifs de la notation ;
- Un rapport est ensuite rédigé par les analystes en charges du dossier et il est soumis au comité de notation. Lesquels à leur tour se chargeront de l'attribution de la note ;
- Dans une dernière étape, la note attribuée est communiquée à l'émetteur est ensuite publiée par voie de presse.

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire

Conclusion

L'activité d'intermédiation constitue le cœur du métier du banquier, dans l'exercice de cette activité, ce dernier court le risque que le débiteur fasse au défaut à l'échéance. Il doit donc mettre en œuvre des techniques lui permettant non seulement d'identifier et apprécier de risque de contrepartie, mais aussi, de le réduire au strict minimum.

C'est la raison pour laquelle le banquier doit veiller à identifier les risques du crédit bancaire, à analyser et à les évaluer. Enfin, les mesurer autant que possible dans le temps et dans l'espace.

Entre 1963 et 1966, plusieurs banques ont vu le jour, tels que la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) de Tizi-Ouzou, en Août 1964, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) en juin 1966 et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), en Septembre de la même année.

La BEA quant à elle, fut créée par Ordonnance N°67, dans le but de faciliter et de développer les rapports économiques financiers de l'Algérie avec le reste du monde.

Son ascension fut fulgurante. Son capital étant en constante augmentation, elle grava rapidement les échelons jusqu'à atteindre la 1^{ère} place des banques maghrébines, une place bien méritée car cette dernière ne cesse de se moderniser. Récemment, elle a lancé un programme de mise à niveau destiné à développer une culture de banque compétitive tournée vers la clientèle et ses besoins.

Notre recherche sur le terrain nous a conduits à scinder ce chapitre en deux sections :

La première sera consacrée à la présentation de l'entreprise d'accueil afin de mieux comprendre le parcours de celui-ci. Quant à la deuxième section, elle sera consacrée à un cas pratique sur la gestion du risque de crédit.

Section I : Présentation de l'organisme d'accueil

Cette section est consacrée à la présentation de notre terrain d'étude en relatant brièvement son histoire, son organisation ainsi que ses différentes missions. Pour finir, nous présenterons la fonction crédit au niveau de la BEA 34, le dit lieu où nous avons effectué notre stage pratique.

1-1 Historique et présentation de la BEA

La banque Extérieur d'Algérie est une société nationale créée par Ordonnance N°67-204 du 1^{er} octobre 1967, suite à la cessation du crédit lyonnais dont elle a repris les éléments patrimoniaux. Elle a également repris les activités de la société Générale, de la Barclays Bank limited, du crédit Du Nord, de la banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée. Elle n'a eu sa structure définitive qu'en 1968. Son siège social est fixé à ALGER boulevard colonel Amirouche N°11.

Des 1970, la BEA s'est vu confié la totalité des opérations bancaires des grandes sociétés industrielles nationales avec l'étranger.

En 1989, le statut de la BEA fut transformé en société par actions en gardant le même objet que celui fixé par l'ordonnance du 1^{er} octobre 1967 : elle conserve la dénomination de «*banque extérieure d'Algérie*» dans tous les actes, lettres, factures, publication et autres

documents de toutes natures émanant de la société. La dénomination sociale doit être toujours précédée ou suivie des mots suivants : société par action et l'énonciation du capital.

Le capital social de la BEA, qui était de 20 000 000 DA et ayant été exclusivement souscrit par l'Etat, a été porté à 1 000 000 000 DA par décision de l'assemblée Générale Extraordinaire, des actionnaires, puis fut augmenté en 1991 de 600 000 000 pour atteindre 1 600 000 000 DA. En 1996 il est passé à 5 600 000 000 DA par émission de nouvelles actions d'un montant de 4 000 000 000 DA. Aujourd'hui, le capital social de la BEA s'élève à 76 000 000 000 DA.

Tout en faisant face à sa mission principale et vocation initiale- le financement du commerce extérieur, elle intervient dans toutes les opérations bancaires classiques et notamment les ou les secteurs publics Petite et Moyennes Entreprises (PME) occupent une place prépondérante.

Le concours de la banque au financement des grands projets structurants a atteint un volume global de financement de 100 000 000 000 DA annuel.

Fort de son assise financière et de ses performances, le magazine « *Jeune Afrique et Union des banque magrébines magazine* » la hissa en 2008 au 1^{er} rang des banques maghrébines et 6^{ème} au classement des 200 première meilleure banque africaine, avec un total de bilan de 31 000 000 000 dollars.

Elle a ensuite conclu plusieurs conventions avec les leaders mondiaux pour le lancement des produits leasing, capital investissement et banque et assurance.

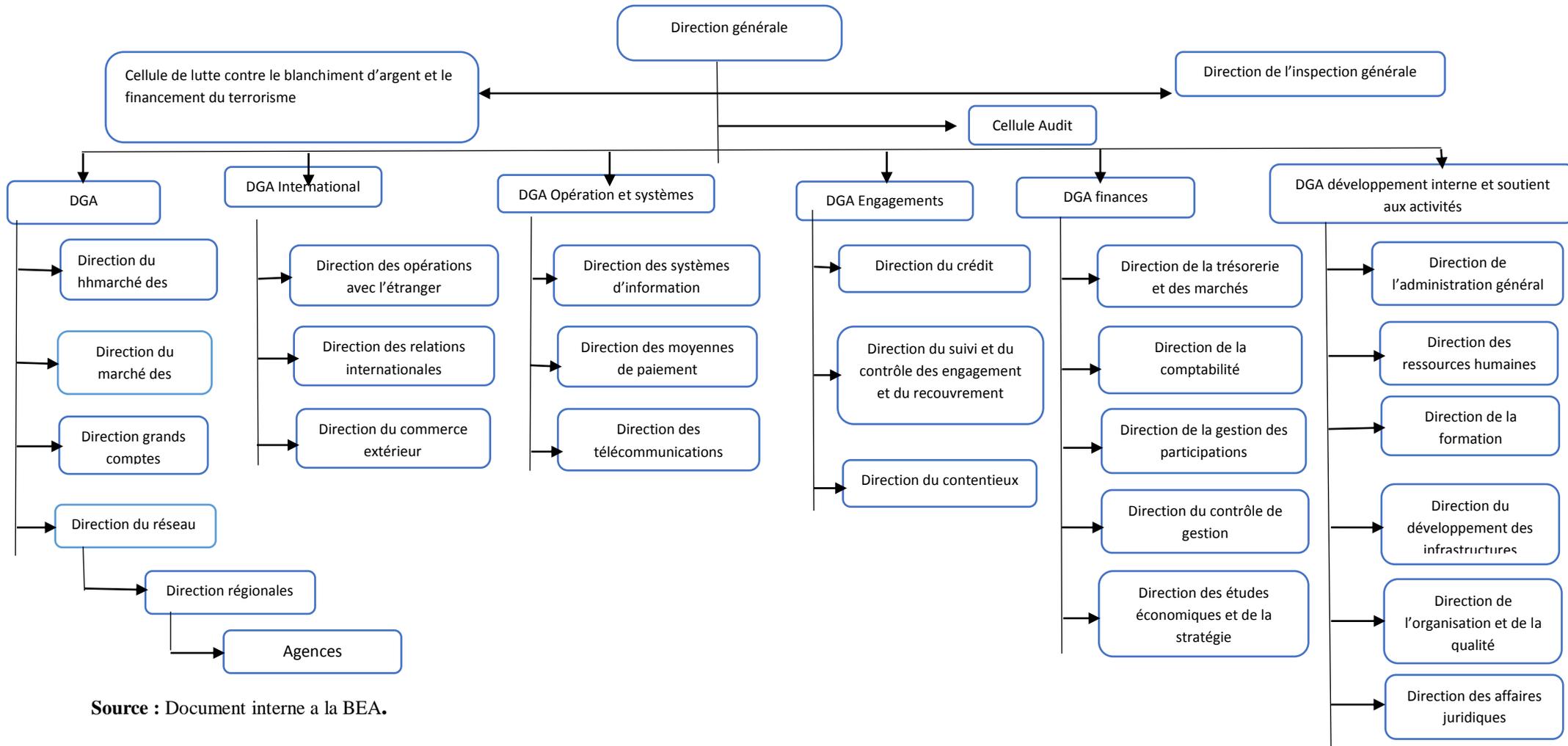
Son extension est telle que la BEA a marquée 2011 par l'ouverture de la 1^{ère} agence en libre-service à l'échelle nationale et par l'augmentation de son capital social.

Cette augmentation devrait permettre à la banque de se hisser à agir de concert avec les grandes banques régionales et internationales.

Le réseau de la banque devrait atteindre 127 agences qui seront dotées d'un potentiel humain qualifié et capable de relever les défis de la concurrence et son réseau sera renforcé de 9 nouvelles agences (MASCARA, MAGHNIA, TLEMCEN, ORAN KHMISTI, CHLEF, AIN BEY, DRARIA, ANNABA, BOUFARIK.)

1-2 Structure et organisation de la BEA

1-2-1 Organigramme de la BEA



Source : Document interne a la BEA.

1-2-2 Organisation générale de la BEA

La BEA, juste après sa création en 1967, était dirigée par un président directeur général (PDG) assisté par un directeur général adjoint (DGA) et trois conseillers chargés de la gestion, de l'application de la politique de la banque et sa représentation à l'égard des tiers.

Actuellement suite à la décision réglementaire N°01 /D.G du 02 /01/96, la banque est organisée autour de cinq (05) fonctions dominantes ci-après désignées :

- La fonction de finance et développement.
- La fonction engagement ;
- La fonction Internationale ;
- La fonction secrétariat Général ;
- La fonction contrôle ;
- Le Président Directeur (PDG) qui est assisté par :
 - Trois directeurs généraux adjoints chargés de superviser et coordonner les fonctions finances et développement, engagement et internationale ;
 - Un secrétaire général chargé de superviser et coordonner les structures gestionnaires des moyens de la banque ;
 - La direction de l'Inspiration Générale est directement rattachée à la présidence.

I-2-2-1 La Direction générale Adjointe finance & Développement regroupe

- La cellule stratégique ;
- La cellule organisation ;
- La direction de la comptabilité ;
- La direction de l'informatique ;
- La direction de la trésorerie ;
- La direction du contrôle de gestion.

I-2-2-2 La Direction Générale Adjointe Engagement regroupe

- La direction centrale du réseau ;
- La direction des engagements des grandes entreprises ;
- La direction des engagements des PME ;
- La direction du contentieux.

I-2-2-3 La Direction Générale adjointe internationale regroupe

- La direction des filiales, participations et des relations internationales ;
- La direction de commerce extérieur ;
- La direction des opérations avec l'étranger.

I-2-2-4 Le Secrétariat générale regroupe

- La direction des ressources humaines et de la formation ;
- La direction de l'administration générale ;
- La direction des études juridique ;
- La direction de la communication ;
- La cellule «*sécurité*».

Le président Directeur Générale assure deux fonction au sein de la banque l'une, en qualité de président du conseil d'administration et l'autre, en l'autre, en tant que Directeur Général dont, les missions sont reprises dans les statuts de la banque datés du 05 février 1989.

I-2-3 La clientèle ciblée

La clientèle de la banque extérieure d'Algérie est constituée :

- Des entreprises des secteurs de l'Energie, de la chimie, de l'Industrie lourde, des Industries légères, du commerce, des services et des transports ;
- Des entreprises privées activant dans les secteurs des Industrie de transformation des bâtiments et des travaux publics ;
- Des professions dont le nombre s'accroît considérablement et qui trouvent auprès de la banque conseil et assistance ;
- Des non résidant : personnes physique et morales ;
- Des déposants fortement représentés au sein du réseau de la banque extérieure d'Algérie.

Tous les secteurs peuvent trouver auprès de la banque des services, des crédits et une assistance devant leur permettre de réunir les conditions d'une relance effective.

1.3. Les missions et le nouveau contexte économique de la BEA**1.3.1 Les missions de la BEA**

Il est important de rappeler que la principale activité déployée par la banque et le traitement de toutes les opérations de banque, de change de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques.

La banque extérieure d'Algérie peut entrer autre :

- Consentir sous toutes formes, des crédits, des prêts ou des avances avec ou sans garanties, tant par elle-même qu'en participation ;
- Financer, par tout le monde, les opérations de commerce extérieur ;
- Procéder ou participer à l'émission, à la prise de forme, à la garantie, ou placement ou la négociation de toutes valeurs immobilières ;
- Traiter toutes opérations de change ;

- Contracter tout emprunt, prêt, nantissement, de devises étrangères ;
- Remplir le rôle correspond d'autres banque ;
- Participer dans tout entreprise ayant pour objectif similaire ou de nature de développer ses propres affaires ;
- Gérer directement ou indirectement sous quelques formes que soit les opérations rentrent dans son objectif.

1.3.2. Le nouveau contexte économique

La BEA va devoir très rapidement s'adapter à un contexte économique en cours de mutation, elle doit assimiler et mettre en pratique les nouvelles règles de jeu, prendre des initiatives et en fin accroître parallèlement son officine.

La BEA attentive au remodelage rapide et profond du tissu économique veillera particulièrement à :

- Instaurer de nouvelles relations avec la clientèle basée principalement sur les principes de la commercialisation et de l'équilibre des intérêts ;
- Améliorer sensiblement la qualité de ses prestations.

A cet égard, il est important souligner que la BEA entend intervenir, de manière plus active sous des formes diverses et innovatrices, dans le financement de la création de richesse en faisant appel à des critères admis et reconnus qui seront progressivement réhabilités dans l'intérêt de l'entreprise et de l'économie nationale.

1-4- Présentation de l'agence BEA 34

Les agences de l'établissement bancaire constituant la BEA sont classées, selon le volume d'activités (selon leurs CA, du plus important au moins important qui est en fonction des pouvoirs attribués, en trois(03) catégories en plus des agences principales :

- Les agences « 1^{ère} catégorie » ;
- Les agences « 2^{ème} catégorie » ;
- Les agences « m^{ème} catégorie ».

L'agence BEA 34 sise à Tizi-Ouzou, est une agence de 1^{ère} catégorie, habilitée à effectuer toute opération de banque au sens de la loi de la monnaie et du crédit.

Dans ce cadre, cette l'agence, comme toute autre agence, constitue la cellule polyvalente de base de l'exploitation de la banque. Elle doit être en mesure, grâce à d'efficaces structures d'accueil et de traitement, de satisfaire la clientèle quels que soient sa nature et son secteur d'activité, mais aussi, elle se doit de remplir un certain nombre de mission s'insérant dans son champ de compétence à savoir :

- Traitement des opérations de caisse (*opération espèce et les opérations par compte*) ;

- Démarche commerciale et montage des dossiers de crédit ;
- Fonctions administratives (*gestion des moyens humains, généraux, la comptabilité et le contrôle comptable*).

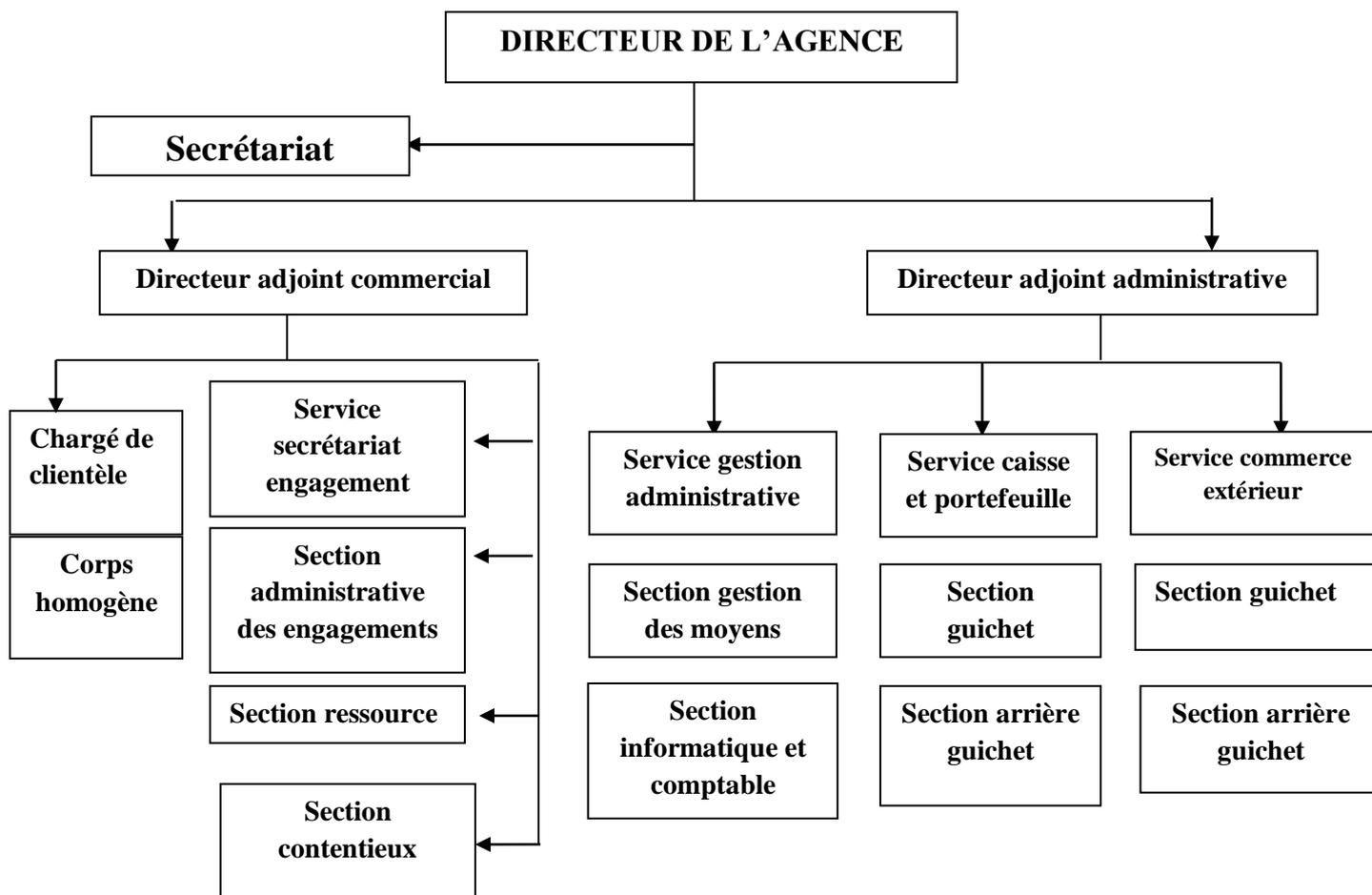
1-4-1- La création de l’agence BEA 34

Celle-ci a été créée en 1971 dans le but de renforcer la représentation dans le centre du pays autour de la Direction d’Algérie. Elle est l’unique agence au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Avec un effectif de 46 employés, travaillant avec passion en vue de réaliser les objectifs tracés par la banque, l’agence BEA 34 garde son harmonie et essaie d’offrir les meilleures prestations de services à ses clients. Elle gère environ 32 538 comptes dont partie appartient à des sociétés nationales qui expriment des besoins en matière d’importation et de l’exportation.

1-4-2 L’organigramme de l’agence BEA 34

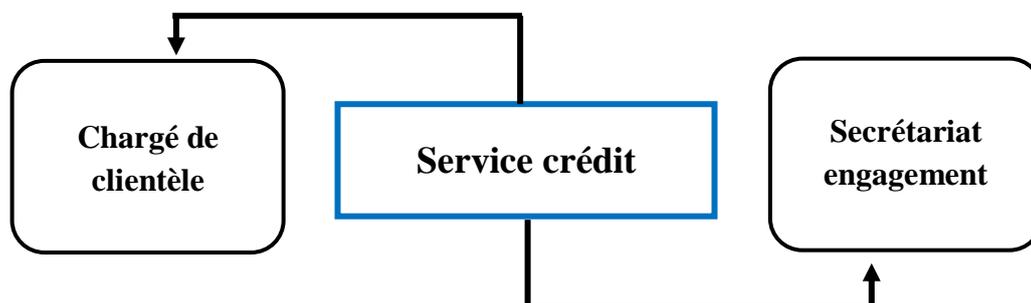
Afin de traiter l’ensemble de ses opérations d’une part, et accomplir convenablement ses missions d’autre part en répondant au mieux à ses engagements, l’agence BEA 34 s’est dotée d’un modèle d’organisation performant présenté par l’organigramme suivant :



Source : document interne de la BEA

I-5- Place et rôle du service crédit au niveau de l'agence BEA**I-5-1 - Organisation du service crédit au niveau de la BEA 34**

Le service crédit est soumis à l'autorité du directeur d'agence. Il est constitué des entités suivantes :



Source : documentation interne de la BEA 34.

- Le « *corps homogène chargés de clientèle* » dans le cadre de la relation clientèle.
- Le « *secrétariat engagement* » : ce compartiment est chargé de la mise en place, du suivi, de l'utilisation, du recouvrement des crédits et enfin de recueil des garanties. il est constitué de deux (02) sections :
 - Section administration des engagements ;
 - Section contentieux.

1-5-2 Rôle du service crédit

Le service crédit accomplit les missions qui lui sont assignées par le biais de ses deux (02) sous services.

▪ Les chargés de clientèle

Ils ont pour mission :

- D'élaborer un plan de démarche pour réalisation des objectifs commerciaux qui leur sont fixés ;
- D'assister et conseiller la clientèle de l'agence en matière de financement ;
- D'effectuer les montages des dossiers de crédits de la clientèle et de les instruire (*particuliers et PME*) ;
- De contrôler la conformité des dossiers reçus au plan fiscal, administratif et comptable ;
- D'étudier les demandes de crédit, émettre un avis motivé et proposer les concours à mettre en place ;
- De soumettre pour appréciation et décision de la Direction d'Agence, les dossiers de crédit étudiés ;
- D'étudier et transmettre à la hiérarchie, sous la responsabilité du directeur, pour la décision des demandes de crédit ne relevant pas des pouvoirs de l'agence ;

- De suivre, conjointement avec le secrétariat engagement, l'utilisation des crédits et leur remboursement à l'échéance.
- **Secrétariat engagement** : Il est chargé de :
 - Assurer le soutien administratif des chargés de clientèle ;
 - Gérer les fichiers et dossiers de la clientèle relative au crédit ;
 - Veiller à l'application et au respect des procédures de traitement des engagements.

A) La section administration des engagements : elle est chargée de :

- Traiter toutes les instructions relatives au fonctionnement d'un client et/ ou de compte (*condition, classification des dossiers de la clientèle relation, crédit, ...etc.*) ;
- Gérer et centraliser les autorisations de crédit ;
- Transmettre et suivre les dossiers instruits ;
- Tenir et gérer les dossiers de la clientèle en matière d'engagements par signature (*caution, aval, ...etc.*) ;
- Etablir et délivrer les actes d'engagement (*conventions de crédit, actes de Cautionetc.*) ;
- Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leurs remboursements à l'échéance ;
- Suivre l'utilisation des crédits autorisés ;
- Recueillir les garanties exigées a la mise en place des crédits ;
- Transmettre les dossiers réglementaires « contrôle à la posteriori » à la BA
- Etablir les états de performances de l'agence ;
- Etablir les statistiques de l'agence en matière de l'engagement et d'impayés.

B) La section contentieux

Elle est chargée de :

- Conserver la documentation juridique de la clientèle ;
- Gérer la documentation juridique de l'agence ;
- Conserver dans les dossiers de la clientèle les copies d'actes de garanties ;
- Traiter les créances douteuses et /ou compromises de l'agence.

1-6 -Les relations fonctionnelles hiérarchisées par niveaux de délégation

Ces délégations concernent les PME, les entreprises individuelles et les professions libérales. Au niveau de la BEA, agence de Tizi-Ouzou, il existe cinq(05) niveaux de délégation arrêté en fonction du montant par le Président Directeur Général. Elles sont accordées aux :

- Directeurs d'agences toutes catégories confondues ;
- Directeurs régionaux ;

- Directeurs des PME ;
- Directeur général adjoint engagement(DGA) ;
- Président directeur général (PDG).

Quel que soit le montant sollicité par la clientèle PME, les dossiers de crédit sont établis en trois(03) exemplaires et doivent, après montage, être ventilés de la manière suivante :

- Un exemplaire à la direction de l'engagement des PME (DEPME) ;
- Un exemplaire conservé au niveau de l'agence par le secrétariat engagement.

Pour une meilleure appréciation du risque et de prise de décision appropriées, il est mis en place deux types de comités de crédit :

- **Un comité de crédit institutionnel** : Qui statue sur le sort des dossiers de crédit dépassant permanence du PDG, du DGA engagement et du Directeur des grandes entreprises (DEGE) ou du directeur des engagements de PME, selon le cas ;
- **Un comité de crédit itinérant** : Qui participe par le biais de ses membres à apprécier le risque des crédits à accorder éventuellement à la clientèle.

Section2 : La mesure du risque d'octroi de crédit d'investissement à travers un cas pratique (la BEA agence 34 de Tizi-Ouzou)

La BEA a mis en place les politiques et procédures à suivre dans l'octroi de crédit, considérées comme outil d'appui et de consultation afin de gérer et d'éviter au mieux les risques inhérents à l'activité bancaire.

Les procédures normales, souvent suivies pour accorder un crédit, ont pour missions de respecter certains éléments important pour l'efficacité, la sureté et la gestion du crédit octroyé. A la BEA, toutes les étapes ont pour objectif d'assurer l'utilité du crédit et le retour du montant accordé.

Les étapes poursuivies pour l'octroi de crédit par la BEA sont donc :

- La réception des demandes de crédit ;
- La constitution du dossier ;
- Elaboration du support de crédit ;
- Présentation du dossier au comité de crédit « *SIEGEANT* ».

La BEA n'apporte ses concours que sur la base de critères économiques, financiers et techniques. Elle aide les promoteurs à préciser leurs projets et les assistent dans toutes la mesure du possible lors de la réalisation des investissements et de la mise en route des équipements. Elle suit la marche de l'entreprise pendant la durée de l'amortissement du crédit. Dans ce qui suit, nous nous pencherons sur une étude de cas d'un dossier de crédit d'investissement afin d'avoir une vision plus concrète de ce qui a été dit précédemment.

2-1 Présentations de l'entreprise demandeuse de crédit

Le demandeur de crédit est une entreprise de menuiserie aluminium connue sou le nom de « *EURL LIOUA MOHAND ALU TCE* » wilaya de Boumerdes, crée le 13/10/2010 suivant le statut n°1329 fait par le groupe ALIOUA issu d'une famille à tradition industrielle et expérience avérée dans les domaines suivants :

- **L'automatisme** : le groupe a développé dans ce domaine des techniques avancées par exemple les portes utilisée dans beaucoup d'ouvrages à savoir : les hôpitaux, les aéroports, les administrations, ...etc ;
- **Le verre de transformation** : le groupe à travers ce créneau fait des façades complètes (*verre et aluminium*) ;
- **La transformation de l'aluminium et son laquage** : cette activité ne fait que soutenir les précédente en leur fournissant la matière (*l'aluminium transformé*) celle-ci assure une

indépendance au groupe, réduit considérablement les coûts et induit la réalisation d'économie d'échelle à l'intérieur même du groupe ;

- **La menuiserie aluminium** : il s'agit de confection de portes, de fenêtres et de façades en aluminium.

La société a réalisé depuis sa création à ce jour plusieurs ouvrages avec une technicité et une qualité avérée, nous allons citer, à titre d'exemple :

- L'université de TIPAZA ;
- Siège de NAFTAL d'ANNABA ;
- La protection civile de l'aéroport international HOUARI BOUMADIENE ;
- Siège de l'entreprise GCB ;
- L'université de MOUSTAGUANEM ;
- Université de CANSTANTINE.

2-1-1 Identifications du projet

Le gérant de l'entreprise « EURL ALIOUA MOHAND ALU TCE » désirant réaliser une extension de son activité, se présente à la BEA, agence 34, pour solliciter un crédit visant à couvrir l'acquisition d'un nouveau équipement dans le but d'accroître ses capacités d'intervention.

En renouvelant ses moyens, l'entreprise vise à améliorer la qualité de ses travaux, la satisfaction de ses clients et envisage même d'accroître sa part de marché.

2-1-2 Impacts du projet sur le plan économique et social :

Le projet aura un impact bénéfique sur les plans économique, sociale

Impact du projet sur le plan social	Impact du projet sur le plan économique
La création d'emplois directs et indirects qui assurera des revenus stables aux foyers. Résorption du chômage. Contribuer de manière significative au développement de la qualité de vie de la population.	La création de richesse et le développement économique. Participation à la dynamique économique.

2-1-3 Justification de la demande de crédit

Avant même d'entamer l'analyse proprement dite, une étude préalable des documents d'identification de l'entreprise.

Les documents exigés par la banque au débiteur sont suivant :

- Une demande de crédit signée par le client, incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leur durées, leurs objectifs et enfin les modalités de leur remboursement ;

- Statut juridique, lorsque le demandeur de fonds est une personne morale ;
- CV du ou des dirigeants ;
- Copie des pièces d'identité ;
- Attestation fiscale et parafiscale durement apurée ou un calendrier de remboursement ;
- Copie de registre de commerce ;
- Copie de la déclaration d'existence ;
- Copie carte fiscale ;
- Acte de propriété ou bail de location devant abriter l'activité ;
- Etude technico-économique signée par le comptable ;
- Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt ;
- Facture pro forma des équipements à acquérir ;
- Plan de financement ;
- Bilans et comptes annexes, ainsi que les comptes de résultat des trois derniers exercices, durement certifiés par le commissaire aux comptes sociaux (*affaire individuelle non concernée*) ;
- Liste du personnel avec sa qualification.

2-2 Analyse financière du projet

2-2-1 Bilan fonctionnel en grande masse de l'entreprise

Tableau N° 7 : Bilan fonctionnel actif (KDA)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actif non courant	42 771	37 769	31 060	30 280	21 382	21 382	12 484	10 782
Immobilisations incorporelles	-----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Immobilisations corporelles	57 527	58 915	58 915	75 845	75 845	75 845	75 845	75 845
Immobilisations financières	2 708	3 216	3 703	0	0	0	0	0
Amortissement	17 464	24 362	31 558	45 565	54 463	54 463	63 361	65 063
Actif courant	47 380	62 876	84 189	24 742	38 075	42 808	57 813	54 676
Stock et encours	11 792	6 367	13 059	0	0	7 415	8 157	8 972
Créances	35 288	50 832	62 039	24 176	26 314	19 399	21 339	23 473
Disponibilité	300	5 677	9 091	566	11 761	15 994	28 317	22 231
Total actif	90 151	100 645	115 249	130 631	55 022	59 457	64 190	70 297

Source : Établie par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BEA, agence(34)

Tableau N°8 : Bilan fonctionnel passif

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Passif non courant	16138	15166	13861	19532	22649	25959	30531	37033
Capitaux propres	11763	12541	12986	12532	15649	20217	26114	34013
Fond social	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Résultat de l'exercice	1 050	778	522(réserve 77)	1 532	3 117	4 568	5 896	7 899
Report à nouveau	(287)	763	0	0	1 532	4 649	9 218	15 114
DLMT	4375	2625	875	7000	7000	5742	4417	3020
Dettes financières	4375	2625	875	7000	7000	5742	4417	3020
Passif courant	74011	85479	101387	35489	36808	38230	39765	28424
Fournisseurs	27390	38219	52880	9192	10112	11123	12235	13458
Impôts	5031	7206	8646	13297	13697	14107	14530	14966
Autre dettes	40619	40054	39861	13000	13000	13000	13000	0
Trésorerie de passif	971	0	0	0	0	0	0	0
Total passif	90151	100645	115249	130631	55022	59457	64190	70297

Source : Etablie par nos soins à la base des bilans prévisionnels remis par la BEA, agence 34.

2-2-2 Analyse d'équilibre financière de l'entreprise

Fond Roulement Net Global = capitaux permanent – immobilisations nettes
 Capitaux permanent = total des fonds propres + total des dettes à moyen et long terme

Tableau N°9 : Calcul du FRNG

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Année	2013	2014	2015	2015	2016	2018	2019	2020
Capitaux permanent	16 138	15 166	13 861	19 532	22 649	25 959	30 531	37 033
immobilisation nettes	42 771	37 769	31 060	30 280	21 382	21 382	12 484	10 782
FRNG	(26 633)	(22 603)	(17 199)	(10 748)	1 267	4 577	18 047	26 251

Source : Etablie par nos soins sur la base des bilans prévisionnels remis par la BEA, agence (34)

Dans les 3 années réelles (2013, 2014, 2015) la première année provisionnelle le FRNG est inférieur à 0, désigne que l'actif non courant n'est pas financé en totalité par le capital permanent, on distingue un déséquilibre financier à long terme.

Et pour l'année provisionnelle le FRNG supérieur à 0, l'entreprise a réalisé un équilibre financier à LT, elle dégage une marge de sécurité.

BFR= (actif circulant – disponibilité) - (passif circulant – dettes financières)

Tableau N°10 : Calcul du BER

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actif circulant - disponibilité	47 080	57 199	75 098	24 176	26 314	26 814	29 496	32 445
Passif circulant - dettes fin	73 042	85 479	101 387	35 489	36 808	38 230	39 765	28 424
BFR	(25 962)	(28 280)	(26 289)	(13 313)	(10 494)	(11 416)	(10 269)	4 021

Source : Établie par nos soins sur la base de documents internes de la BEA.

De 2013 au 2019 : la BFR (*besoin de fonds de roulement*) est inférieur à 0 donc l'entreprise dispose un excédent de financement à court terme, par contre dans la dernière année 2020 la BFR est supérieure à 0 ce qui implique un besoin de financement.

$$\text{TN} = \text{FRNG} - \text{BFR}$$

Tableau N°11 : Calcul de la Trésorerie

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FRNG	(26 633)	(22 603)	(17 199)	(10 748)	1 267	4 577	18 047	26 251
BFR	(25 962)	(28 280)	(26 289)	(13 313)	(10 494)	(11 416)	(10 269)	4 021
TN	(671)	5 677	43 488	565	11 761	15 993	28 316	22 230

Source : Établie par nos soins sur la base de document internes de la BEA

Dans la 1 ère année réelle(2013) la TN est inférieure à 0 c.à.d. d le $\text{FRNG} > \text{BFR}$ donc il y'a un équilibre financier immédiat (*excédent de liquidité*), ce qui n'est pas réalisé dans les autres années où le BFR n'est pas couvert par FRNG, l'entreprise fait recours à la banque pour avoir un crédit à MT.

2-2-2 L'analyse par les ratios

▪ Analyse par les ratios de rentabilité

Tableau N°12 : Les ratios de rentabilité

Ratio	Formule	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rentabilité commerciale	$\frac{\text{resultat net}}{\text{chiffre d'affaire}}$	0,015	0,013	0,01	0,024	0,045	0,059	0,069	0,084
Rentabilité économique	$\frac{\text{resultat net}}{\text{total d'actif}}$	0,016	0,007	0,003	0,012	0,056	0,076	0,092	0,110
Rentabilité financière	$\frac{\text{resultat net}}{\text{captaux propres}}$	0,089	0,062	0,034	0,122	0,199	0,225	0,225	0,232

Source : Etablie par nos soins sur la base de document internes de la BEA.

- **Ratio de rentabilité commerciale** pour (2013,2014 ,2015) on enregistre une diminution des taux, le résultat net est en progression en parallèle avec le CA dû à la diminution des ventes de l'entreprise, contrairement au (2016, 2017, 2018, 2019,2020) où on remarque une augmentation des taux, l'entreprise estime à réaliser des bénéfices par chaque Dinars de vente ;

- **Ratio de rentabilité économique** une diminution de gain malgré que le total d'actif a augmenté, ce que on n'a pas enregistré sur les années provisionnelles ou les taux de la RE ont augmenté grâce à l'augmentation de résultats net(RN). L'entreprise a réalisé des gains dans chaque un Dinars investis ;
- **Ratio de rentabilité financière** le taux de RF doit être toujours entre 15 et 20% ce qui n'est pas réalisé en (2013, 2014,2015) et à cause de diminution de RN, par contre le ratio augmente à partir de la 1^{ère} année provisionnelle, pour atteindre 12% en 2016 et 20% en 2017 et qu'il sera stables sur les 3 dernières années (23%), l'augmentation de RN renforce les fonds propres et améliore le capital de l'entreprise.
- **L'analyse par les ratios de liquidité**

Tableau N°13 : Les ratios de liquidité

Ratio	Formule	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Liquidité générale	$\frac{\text{actif courant}}{\text{passif courant}}$	0,64	0,74	0,83	0,70	1,03	1,12	1,45	1,92
Liquidité réduite	$\frac{\text{Actif courant} - \text{stock}}{\text{fassif courant}}$	0,48	0,66	0,70	0,70	1,03	0,93	1,25	1,61
Liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilité}}{\text{passif courant}}$	0,001	0,07	0,09	0,02	0,32	0,42	0,71	078

Source : établie par nos soins sur la base de documents internes de la BEA.

- **Le ratio de liquidité générale :** Ce ratio augmente jusqu'à qu'il sera supérieur à 1 de 2017 à 2020, l'entreprise finance ces dettes à CT par l'actif circulant.
- **Le ratio de liquidité :** Réduit sur tous les années réel et provisionnelle se ratio est supérieur à0, 5 cela signifie une bonne liquidité, l'entreprise rembourse ses dettes à court terme par les Valeurs Réalisable (VR) et Valeurs Disponible (VD).
- **Ratio de liquidité immédiate :**Ce ratio est presque nul sur toutes les années réelles. La première année réelle qui présente un manque de liquidité de faite que l'entreprise a injecté toute sa disponibilité dans son activité mais elle s'améliore à partir de 2017.
- **L'analyse par les ratios de solvabilité :**

Tableau N° 14: Les ratios de solvabilité

Ratio	Formule	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autonomie financière	$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{DLMT}}$	2,68	4,78	14,84	1,79	2,23	3,52	5,91	11,26
Indépendance financière	$\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total passif}}$	0,13	0,12	0,11	0,09	0,28	0,34	0,41	0,48
Capacité de remboursement	$\frac{\text{DLMT}}{\text{CAF}}$	0,56	0,34	0,11	0,67	0,58	0,42	0,29	0,17

Source : Etablie par nos soins sur la base de documents internes de la BEA.

- **Ratio d'autonomie financière**

Ce ratio est supérieur à 1 sur toutes les années, cela signifie que l'entreprise couvre ses dettes par les fonds propres.

- **Ratio d'indépendance financière**

Ce ratio est inférieur à 1 sur toutes les années, cela exprime que l'entreprise est indépendante financièrement et exprime une aisance à honorer ses engagements.

- **Ratio de capacité de remboursement**

La CAF est positive sur toutes les années, et le taux de ce ratio supérieur à 3, l'entreprise a la capacité de rembourser ses dettes à long terme grâce aux ressources internes par son activité.

2-2-3 Analyse de l'activité de l'entreprise (tableau du compte résultat)

Tableau N°15 : Tableau du compte de résultat

Rubrique	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vente de produits annexes p stockés ou déstockés)	74 988 8 000	58 323 0	39 467 4500	64129 0	70542 0	77596 0	85356 0	93891 0
I-production de l'exercice	66988	58323	43967	64129	70542	77596	85356	93891
Achat consommés Services extérieure								
II - Autre consommation de l'exercice	50166	40835	28637	43648	48012	52814	58095	63905
III - Valeur ajouté d'exploitation (I-II)	16822	17488	15330	20481	22530	24782	27261	29986
Charge personnel								
IV- Excédent brut d'exploitation	8505	7836	7783	10591	12343	14290	16454	18855
Autre produits Autre charges Dotation aux amortis								
V - Résultat opérationnel	1981	936	699	1693	3445	5392	7556	9957
Produits financiers Charges financières								
VI - résultat financier	-349	77	-115	0	0	-343	-275	-205
VII - résultat avant l'impôts (V+VI)	1632	1013	584	1693	3445	5049	7281	9752
Impôt exigible sur résultat ordinaire								
VIII- résultat net de l'activité	1444	781	451	1532	3118	4569	5898	7900

Source : Etablie par nos soins sur la base de documents internes de la BEA.

2-3 Evaluation financière du projet

Tableau N°16 : Tableau des caches flow

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaire	64129	70542	77596	85356	93891
Production de l'exercice	64129	70542	77596	85356	93891
Autre produit	0	0	0	0	0
Charges	53538	58199	63649	69177	75241
Consommation de l'exercice	42648	48012	52814	58095	63905
Charges personnelles	9890	10187	10492	10807	11131
Impôts, taxe	0	0	0	0	0
Charges opérationnelles	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	343	275	205
Résultat brut	10591	12343	13947	161179	18650
- Amortissement	8898	8898	8898	8898	8898
Résultat avant impôts	1693	3445	5049	7281	9752
- IBS	161	327	480	1383	1852
RN	1532	3117	4568	5896	7899
+ Amortissement	8898	8898	8898	8898	8898
- ΔBFR	819	(922)	1147	14290	-
+ Récupération	-	-	-	-	4021
CFN	9611	12937	12319	504	20818
CFA	8737,27	10691,73	9255,44	344,23	12926,34

Source : Etablie par nos soins sur la base de documents internes de la BEA.

2-3-1 Calcul de la VAN (valeur actuelle nette)

$$\begin{aligned} \text{VAN (valeur actuelle nette)} &= \sum CFA \text{ (cash flow actualisé)} - I_0 \text{ (investissement)} \\ &= \sum CF(\text{cash flow})(1, 1)^{-n} - I_0 \text{ (investissement)} \end{aligned}$$

Avec :

Taux d'actualisation : 10%

$I_0 = 16610$

$$\begin{aligned} \text{VAN} &= [9611 \times (1,1)^{-1} + 12937 \times (1,1)^{-2} + 12319 \times (1,1)^{-3} + 504 \times (1,1)^{-4} + 20819(1,1)^{-5}] \\ &- 16610 = 41955,01 - 16610 \end{aligned}$$

$$\text{VAN} = 25345,01 \longrightarrow \text{VAN} > 1$$

- La VAN positive c.à.d. le projet est rentable et que la VAN mesure cette rentabilité ;
- La VAN est de 25 345, 01 DA, ce qui signifie que l'entreprise en décaissant 16 610 DA recevrait 41 955,01 DA.

2-3-2 Indice de profitabilité

$$\text{IP (indice de profitabilité)} = \frac{\text{VAN} + I_0}{I_0}$$

$$\begin{aligned} &= \frac{25\,345,01 + 16\,610}{16\,610} = 2,52\% \end{aligned}$$

Chaque 1 DA décaissé (investi) rapportera 2,52 DA, ceci présente un gain important pour l'entreprise.

2-3-3 Délais de récupération

Tableau N° 17 : Récapitulatif de CFN cumulé

Année	CFN	CFNA	AFNA cumulé
2016	9 611	8737 ,27	7837,27
2017	12937	10691,73	19429
2018	12319	9255,04	28684,04
2019	504	344,23	29028,74
2020	20818	12926,34	41955,08

Source : Etablie par nos soins sue la base des documents internes de la BEA agence 34.

Le projet est récupérable dans la 1^{ère} année et quelque mois

$I0 - CFNA$ (cash flow net actualisé) (1^{ère}année) = 16610- 8737, 27= 8772, 731

$\frac{CFNA (2eme\ année)}{12} = \frac{19429}{12} = 1619,083.....2$

$\frac{1}{2} = \frac{7872,73}{1619,083} = 5,418 \longrightarrow 5\text{mois}$

$0,418 \times 30j = 12,249\text{jours} \longrightarrow$ Le délai de récupération est une année et 5 mois et 12 jours.

2-4 Études des garanties

Tableau N° 18 : Récapitulatif des garanties exigé par la BEA agence 34 (KDA)

Nature	Montant	Date de mise en place	Date d'échéance
Suretés réelles			
Nantissement	4 000	29 /02/2016	Rem du crédit
Nantissement des marchés	-	-	-
Gage du matériel roulant	3 913	13/12/2010	Rem de crédit
Nantissement des équipements à acquérir	16 610	A mettre en place	Rem du crédit
Suretés personnelles			
Cautions per /sol de l'associé unique	8 000	04/02/2013	Rem du crédit
Caution per/sol de Mr ALIOUA Mourad	7 000	08/02/2011	Rem du crédit
Provisions pour cautions	1 129	Mise en place	Rem du crédit

Source : Etablie par nos soins a partir de documents internes de la BEA.

▪ **Le rapport final du projet de l'entreprise**

L'entreprise EURL ALIOUA MOHAND ALU TCE à introduit une demande de financement cette demande s'inscrit dans le cadre de renforcement de l'outil de l'activité (acquisition des équipements).

Il s'agit d'un CMT (crédit moyen terme) de 70000 représentant 42% du coût global du projet, le reste 58% soit 9610477 ,58 DA constitue l'apport du promoteur, déjà une partie réalisée.

A titre d'information, l'entreprise a bénéficié d'un Crédit à Moyen Terme en 2011, qui a été honorée sans aucun incident de paiement, réalisant des chiffres d'affaires importants qui s'élève à 4400 DA en 2015.

La clientèle de cette entreprise est diverse, publique et privé, répartie sur le territoire national. Plusieurs projets ont réalisé par notre relation, ce qui a donné une renommée à l'échelle national appuie de la part de ses partenaires.

Malgré la concurrence qui existe dans le domaine d'activité, vu le nombre important des entreprises de Bâtiments et Travaux Publics (BTP), mais cette entreprise se porte avantageuse, grâce à la multitude des projets entamés par les pouvoirs publics et les collectivités locales.

L'étude prévisionnelle fait ressortir un chiffre d'affaire assez important et progressif pour 93891 DA dans la dernière année 2020.

La décision d'investir dans quelconque projet se base principalement sur l'évaluation de son intérêt économique et par conséquent, du calcul de sa rentabilité.

La rentabilité d'un projet dépend des coûts qu'il engendre et des gains qu'il procure. Si la somme des gains est supérieur aux coûts de l'investissement, celui-ci est rentable.

Cependant, nous somme persuadées que ce projet est créateur d'emplois et profitable à bien l'excédent dégagé, et vu l'importance de ce projet, nous sommes d'avis favorable à mettre une ligne du CMT de 7000 DA, validité sur 5ans.

Sous réserve des garanties suivantes :

- Nantissement BC (Bon de Caisse): 4 000 KDA ;
- Gage du matériel roulant : 3 913 KDA ;
- Provision pour cautions : 1 129kda ;
- Caution personnel et solidaire unique 8 000 KDA ;
- Caution personnel et solidaire de M .ALIOUA Mourad : 7 000 KDA ;
- DAM (délégation assurance multirisques) à notre profit en 1^{er} rang 12500 KDA ;
- Celles à mettre en place sont :
 - Nantissement des marchés en cours de la réalisation ;
 - Nantissement des équipements à financer : 16 610 KDA.

L'une des finalités d'un crédit pour le banquier est son remboursement. Or, dans des cas de plus en plus fréquents, les remboursements ne s'effectuent pas à l'échéance prévue se trouvant parfois définitivement compromis. Dans cette situation, la banque voit se matérialiser un risque de contrepartie et doit essayer de procéder, le plus rapidement possible au recouvrement de sa créance. Elle doit aussi mettre en œuvre des stratégies pour éviter d'autres incidents de paiements afin d'améliorer ses performances à différents niveaux.

Maîtriser et gérer le risque est une tâche importante pour les responsables des banques. Moyennant différentes méthodes de gestion, classiques et /ou nouvelles, les responsables peuvent atténuer ces risques à faire accroître la performance de leurs établissements.

Face à la panoplie des risques auxquels sont exposées les banques, des normes prudentielles et réglementaire s'avèrent d'une importance capitale pour assurer une certaine cohérence au sein de communauté bancaire et garantir sa solidité.

Dans ce contexte, nous avons essayé, à travers ce travail, de traiter la problématique de notre étude qui portait sur les méthodes d'analyses appliquées lors de l'attribution de crédit par les banques aux entreprises. Nous sommes intéressés à d'autres méthodes d'évaluation du risque. Nous sommes rendu compte que le risque est indissociable du crédit, que la prépondérance des pertes, dues au risque de crédit rend sa gestion incontournable et primordiale, dans un contexte économique devenu de plus en plus volatil et que seuls des outils fiables et des équipes compétentes et réactives sont les points clés pour sauvegarder la rentabilité de la banque.

Aujourd'hui la plupart des banques ont fait des efforts et des progrès énormes dans plusieurs domaines pour atteindre leur objectif de rentabilité ou leurs impératifs de compétitivité. Ces évolutions ont, pour beaucoup, été provoquées par les profondes mutations du secteur au cours des vingt dernières années.

Les banques n'ayant pas réussi à opérer ces changements, ont été généralement rachetées ou ont connu des très grosses difficultés à chaque crise bancaire, allant parfois jusqu'à disparaître. Ce dernier phénomène est quand même très rare. Les autorités bancaires, par leur réglementation, ont réussi à renforcer le système financier et pousser les établissements bancaires à une meilleure prise en compte de leurs risques.

Etant au centre de la réforme du ratio de solvabilité, le risque de crédit, sera désormais dans un avenir proche considérablement mieux pris en compte par les banques. Grâce à la notation interne et à une meilleure allocation des fonds propres, la gestion du risque de crédit s'en trouvera affiné et permettra un avantage compétitif ou une différenciation pour ceux qui auront les meilleurs systèmes de notation interne.

En revanche, l'analyse crédit n'a, fondamentalement, pas changé et ne risque pas d'évoluer encore considérablement. La filière risque d'une banque est toujours la même et l'analyste crédit sera toujours celui qui évaluera les risques en tenant compte des pratiques bancaires. Des règles d'orthodoxie financière et des informations disponibles, parfois subjectives. L'analyste établira toujours son diagnostic en rendant un avis motivé, sous réserve de garanties.

Comme pour toute recherche, nous avons rencontré de difficultés depuis la phase documentaire jusqu'à la fin de nos travaux.

En effet, les écrits relatifs à notre thème, même s'ils existent, ne sont pas très riches et la contrainte « temps » n'a guère arrangé les choses, bien au contraire, car un stage d'une si courte durée ne permet pas de traiter ce thème dans toute sa grandeur.

Enfin, les résultats obtenus lors de cette étude nous conduisent à confirmer les hypothèses avancées au préalable.

D'une part, la banque fait une étude du document financier de l'emprunteur pour lui accorder un crédit, d'une autre part, la méthode d'analyse financière est une technique plus repentante dans l'évaluation et de prévoir le risque du crédit bancaire.

Références bibliographiques

1) Ouvrages

- ANTOINE (S), « *Audit et contrôle interne bancaire* », AFGES (Paris), 2002.
- BEN HALIMA (A) « *pratique des techniques bancaire avec référence à l'Algérie* » édition Dahleb, Alger ; 1997.
- BERNET ROLLAND(L) « *principes de techniques bancaire* » ; 22^{ème} édition, paris, 2002.
- BOUSQUET (J) « *L'entreprise et les banques* » collection droit et gestion, paris, 1997.
- BOUYAKOUB (F), « *l'entreprise et le financement bancaire* », CASBA édition ,2000 .
- BUSTO D « *guide CCI des opérations de crédit documentaire pour les RUU 500* », Paris ,1994 Hubert (B), « *analyse financière et risque de crédit* », Edition Dunod, paris 1999.
- COUSSERGUES (S), « *La banque : structure, marché et gestion* »;2^{ème} édition Dalloz, Paris, 1996.
- GAUDIN (M) « *le crédit aux particuliers* » ; édition SEFI, Québec, 1996.
- HUBERT (B), « *Analyse Financière et Risque de Crédit* », Edition Dunod, paris 1999.
- KHAROUBI (C) et PHILIPPE(T), « *analyse du risque de crédit banque marchés* » édition, France, 2003.
- RIVES LANGES (J-L) « *Contamine-Raynaud Monétique*». Droit bancaire, 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 1990.
- SPLINDER (J), « *Contrôle des activités bancaires* », ECONOMICA(Paris), 1998.

2) Articles et Revues

- Article 03 de l'instruction n°74-94 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.
- MICHEL (R), et GERARD (N), « *le contrôle de gestion bancaire et financier* », édition, revue banque ; paris 1998.

3) Mémoires de fin d'étude

- BENSAL (S) et BOURDACHE (M), « *gestion du risque du crédit par la méthode crédit scoring* » mémoire de fin d'étude, université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2013.
- HOUFAL (L) « *la gestion du risque de crédit bancaire* », mémoire de master, université Abderrahmane mira, Bejaia. Promotion 2016.
- SAICHE (Y), BELAIDI (B), Abdallah(M), « *Gestion du risque de crédit bancaire* », mémoire de master, université Abderrahmane Mira Bejaia , promotion 2014.

4) Lois et Règlements

- Ordonnance n° 67 204 du 204 du 1^{er} octobre 1967 portant création de la BEA, Journal Officiel N°82, 1967.
- Journal Officiel. N° 78 du 30-09-1975.
- Code Civil de l'ordonnance n°75- 58 du 26 septembre 1976

5) Sites internet

- www.BEA.com
- www.comptafacile.com: le 20/10/201
- www.larosse.fr

Liste des tableaux et figures

▪ Liste des tableaux

Tableau N°	Titres	Pages
01	Bilan fonctionnel en grande masse	34
02	Le compte du résultat	35
03	Les principaux ratios de structure	37
04	Les principaux ratios de rentabilité	38
05	Les principaux ratios de liquidité	38
06	Les principaux ratios de solvabilité	38
07	Bilan fonctionnel actif	56
08	Bilan fonctionnel passif	57
09	Calcul de FRNG	57
10	Calcul de BFR	58
11	Calcul de TN	58
12	Calcul des ratios de rentabilité	58
13	Calcul des ratios de liquidité	59
14	Calcul des ratios de solvabilité	60
15	TCR	61
16	Elaboration du tableau des cash -flow	61
17	Elaboration du tableau du cash-flow cumulé	62
18	Tableau des garanties exigées	63

▪ Liste des figures

Figure N°	Titres	Pages
01	Séquence de l'analyse financière	33
02	Organigramme de la BEA	46
03	Organigramme de l'agence BEA 34	50

ANNEXES

PASSIF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	PASSIF	2013	2014
Valeur incorporelles Terrains + bâtiments Matériel et outillage Matériel de transport Autres immobilisations corporelle Immobilisation encour	57527	58915	58915	75845	75845	75845	75845	75845	Fonds sociale ou personnel Prises d'apports Réserves Ecart de réévaluation Bénéfices antérieures Résultat de l'exercice Provision à caractère de réserve Autres cap prop-report à nouveau Résultat en instance d'affectation	11000 1050 -287	11000 778 763
Immobilisation brute	57527	58915	58915	75845	75845	75845	75845	75845	Total des fonds propres	11763	12541
Total des amortissements	17464	24362	31558	45565	54463	54463	63361	65063	Total des non valeurs		
Immobilisations nettes (1)	40063	34553	27357	30280	21382	21382	12484	10782	Fonds propre nettes	11763	12541
Autres titre immobilisées Actifs financiers non courants Créances sur associés Impôts différés actif	2708	3216	3703	0	0	0	0	0	Emprunt et dettes financière Dettes d'investissent Provision et produit constaté Dettes envers les associés	4375	2625
Total des valeurs temporaire Immobilisé (2)	2708	3216	3703	0	0	0	0	0			
Total actif immobilisé (1)+(2)	42771	37769	31060	30280	21382	21382	12484	10782	Total des fonds d'emprunt 7	4375	2625
Fonds de roulement positif	-26633	-22603	-17199	-10748	1267	4577	1804	26251	Fonds permanents nets 6+7	16138	15166
Marchandises, matières et fourniture Produits finis Travaux en cours Dettes de stocks et avances	11792	6367	13059	0	0	7415	8157	8972	Fournisseur. Effet à payer Factures a recevoir Avances et acomptes / client	27390	38219
Total valeur d'exploitation (3)	11792	6367	13059	0	0	7415	8157	8972	Total dettes commerciales		

ANNEXES

2015	2016	2017	2018	2019	2020
11000	11000	11000	11000	11000	11000
77					
445	1532	3117	4568	5896	10118
1464					
0		1532	4649	9218	23013
12986	12532	15649	20217	26114	44131
12986	12532	15649	20217	26114	34013
875	7000	7000	5742	4417	3020
875	7000	7000	5742	4417	3020
13861	19532	22649	25959	30531	37033
52880	9192	10112	11123	12235	13458

ANNEXES

Avances aux fournisseurs	30209	46522	58532	21376	23514	19399	21339	23473	Dettes de stocks et avances Détenion pour comptes Impôts d'exploitation dus Organismes sociaux	5032	7206
Clients et factures / établir											
Autres débiteurs	4000	3377	2800	2800	2800	0	0	0			
Impôts et assimilés											
Autres créances	1079	933	707	0		0	0	0	Total créances privilégiées		
Total des créances (4)	35288	50832	62039	24176	26314	19399	21339	23473	Autres dettes a moins d'un an	40620	40054
Actif circulant à financer (3)+(4)	47080	57199	75098	24176	26314	26814	29496	32445	Passif circulant finançant 8	73042	85479
B.F.R négatif (-)	-25962	-28280	-26289	-11313	-10494	-11416	-10269	4021	B.R.F existant (+)		
Comptes bancaires	300	5677	9091	566	11761	15994	28317	22231	Avances bancaires	971	0
Comptes postaux									Effets financiers (tombée CMT)		
Caisse											
Totales des disponibilités (5)	300	5677	9091	566	11761	15994	28317	22231	Total dettes financières (9)	971	0
Actif circulant + disponibilité (3)+(4)+(5)	47380	62876	84189	24742	38075	42080	57813	54676	Total dettes a cout terme (8)+ (9)	74013	85479
Trésorerie positive (+)	-671	5677	90902	565	11761	15993	28316	22230	Trésorerie négative (-)		

90151 100645 115249 55022 59457 64190 70297 65458

ANNEXES

8646	13297	13916	14107	14530	14916	15415
39861	13000	13000	13000	13000	0	0
101387	35489	36808	38230	39765	28424	30219
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
101387	35489	36808	38230	39765	28424	30219
115248	55021	59457	64189	70296	65457	75900

ANNEXES

RUBRIQUES	Note	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Vente et produits annexes		74988	58323	39467	64129	70542	77596	85356	93891
Variation stockés et produit finis et encours de production		-8000	0	4500	0	0	0	0	0
Subvention d'exploitation									
1. Production de l'exercice		66988	58323	43967	64129	70542	77596	85356	93891
Achats consommés		37514	32661	25299	36770	40447	44492	48941	53835
Services extérieurs et autres		12652	8174	3339	6878	7565	8322	9154	10070
2. consommation de l'exercice		50166	40835	28637	43648	48012	52814	58095	63905
3. valeur a ajoutée d'exploitation		16822	17488	15330	20481	22530	24782	27261	29986
Charges de personnel		6977	8540	6974	9890	10187	10492	10807	11131
Impôts, taxes et versement assimilés		1340	1112	573	0	0	0	0	0
4. excédent brut d'exploitation		8505	7836	7783	10591	12343	5392	7556	9957
Autre produit opérationnels		257	0	112	0	0	0	0	0
Autres charge opérationnels		0	2	1	0	0	0	0	0
Dotation aux amortissement, provision et perte de valeurs									
Reprise sur pertes de valeur et provision		6781	6898	7195	8898	8898	8898	8898	8898
5. résultats opérationnel		1981	936	699	1693	3445	5392	7556	9957
Produit financiers		0	283	0	0	0	0	0	0
Charges financières		349	206	115	0	0	343	275	205
6. résultats financier		-349	77	-115	0	0	-343	-275	-205
7. résultats ordinaire avant impôt 5+6		1632	1013	584	1693	3445	5049	7281	9752
Impôt exigibles sur résultats ordinaire		188	232	133	161	327	480	1383	1852
Impôt différés sur résultats ordinaire									
Totale des produits des activités ordinaires									
Totale des charges des activités ordinaires									
8. résultat net des activités ordinaires		1444	781	451	1532	3118	4569	5898	7900
Eléments extraordinaires (produits) à préciser									
Eléments extraordinaires (charges) à préciser									
9. résultat extraordinaire									
10. résultat net de l'exercice									
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalences									
11. résultats net de l'ensemble consolide									
Dont part des minoritaires									
Part du groupe									

Tables des matières

Liste des abréviations

Introduction générale.....	01
-----------------------------------	-----------

Chapitre I : Analyse du risque de crédit bancaire	03
--	-----------

Section 1 : Généralités sur le crédit bancaire	04
---	-----------

1.1 Définition et rôle du crédit bancaire	04
---	----

1.1.1 Définition du crédit bancaire.....	04
--	----

1.1.2 Rôle du crédit bancaire.....	04
------------------------------------	----

1.1.3 Caractéristiques du crédit bancaire.....	05
--	----

1.1.3.1 La confiance	05
----------------------------	----

1.1.3.2 Le temps	05
------------------------	----

1.1.3.3 La rémunération	06
-------------------------------	----

1.1.3.4 Le risque	06
-------------------------	----

A) Le risque individuel.....	06
------------------------------	----

B) Le risque général	06
----------------------------	----

C) Le risque sectoriel	06
------------------------------	----

D) Le risque pays ou risque souverain	07
---	----

1.1 Les types du crédit bancaire	07
--	----

1.2.1 Le crédit d'exploitation	07
--------------------------------------	----

1.2.1.1 Le crédit par caisse	07
------------------------------------	----

A) Financement globale des actifs circulant.....	07
--	----

B) Financement des valeurs d'exploitation	08
---	----

1.2.1.2 Le crédit par signature	08
---------------------------------------	----

A) Cautions délivrées dans cadre de créance fiscale	08
---	----

B) Caution délivré dans le cadre de marché public.....	09
--	----

C) Caution délivré dans le cadre de marché privé	10
--	----

D) Caution délivré dans le cadre de marché à l'étranger	10
---	----

E) L'aval	10
-----------------	----

1.2.2 Le crédit d'investissement	10
--	----

1.2.2.1 Le crédit à moyen terme d'investissement	11
--	----

A) Le crédit à moyen terme mobilisable	11
--	----

B) Le crédit à moyen terme immobilisable	11
--	----

C) Le crédit à moyen terme directe	11
--	----

D) Le crédit à moyen terme réescomptable.....	11
---	----

1.2.2.2 Le crédit à long terme d'investissement.....	12
--	----

A) Le crédit-bail	12
-------------------------	----

1.2.3 Le financement de commerce extérieur	13
--	----

1.2.3.1 le financement des importations.....	13
--	----

A) L'encaissement documentaire	13
--------------------------------------	----

B) Le crédit documentaire	13
---------------------------------	----

C) Les cautions en douane.....	13
--------------------------------	----

1.2.3.2 le financement des exportations	14
---	----

A) Le crédit de préfinancement	14
--------------------------------------	----

B) Le financement de la commercialisation.....	14
--	----

C) Les avances en devise à l'exportation	15
--	----

D) L'affacturage « factoring ».....	15
-------------------------------------	----

Section 2 : Analyse du risque de crédit bancaire	16
2.1 Définition du risque de crédit bancaire	16
2.2 Typologies de risques de crédit bancaire	16
2.2.1 Le risque d'insolvabilité.....	16
2.2.2 Le risque particulier.....	17
2.2.3 Le risque sectoriel	17
2.2.4 Le risque global ou général	17
2.2.5 Le risque d'immobilisation	17
2.2.6 Le risque de taux	18
2.2.7 Le risque de change.....	18
2.2.8 Le risque politique.....	18
2.2.9 Le risque social.....	19
2.2.10 Le risque naturel.....	19

Chapitre II : Les techniques de gestion et d'évaluation du risque de crédit bancaire 24

Section1 : Les techniques de gestion du risque de crédit bancaire	21
1.1 Les règles prudentielles	21
1.1.1 Ratio de couverture du risque (Cook)	22
1.1.2 Ratio MC Dounough	23
1.1.3 Ratios de division des risques	25
1.2 Les garanties	25
1.2.1 Les garanties personnelles.....	25
1.2.1.1 Le cautionnement	26
1.2.1.2 L'aval	26
1.2.2 Les garanties réelles	26
1.2.3 Le nantissement	26
1.2.4 L'hypothèque	27
1.3 Diversification et partage des risques	27

Section 2 : Les techniques d'évaluation du risque de crédit bancaire.....	28
2.1 Analyse financière.....	28
2.2 Objectifs d'analyse financière	28
2.1.2 Les source d'information de l'analyse financière	29
2.1.3 Démarche générique de l'analyse financière.....	29
2.1.4 Les axes de l'analyse financière.....	30
2.1.4.1 Bilan fonctionnel d'une entreprise	30
2.1.4.2 L'équilibre financier.....	31
2.1.4.3 Le compte résultat	32
2.1.4.4 Les soldes intermédiaires de gestion	32
2.1.4.5 Les ratios	34
2.2 Le scoring.....	36
2.2.1 Définitions de scoring	36
2.2.2 Les étapes de réalisation de score.....	37
2.3 La notation financière (rating)	37
2.3.1 Définitions de la notation financière	37
2.3.2 Typologies des agences de notation	38
2.3.3 Les étapes de la notation financière	38

Chapitre III : La gestion du risque du crédit bancaire au sein de la BEA de Tizi-Ouzou

Section1 : présentation de l'organigramme d'accueil.....	40
---	-----------

1.1	Bref historique de la BEA	40
1.2	Structure et organisation de BEA	41
1.2.1	Organigramme de BEA	42
1.2.2	Organisation générale de la BEA	43
1.2.2.1	La direction générale adjointe finances & développement regroupe	43
1.2.2.2	La direction générale adjointe engagement regroupe.....	43
1.2.2.3	La direction générale adjointe international regroupe.....	43
1.2.2.4	La secrétariat général regroupe	44
1.2.2.5	La clientèle ciblée	44
1.3	Les missions et le nouveau contexte économique de la BEA	44
1.3.1	Les missions de la BEA	44
1.3.2	Le nouveau contexte économique de la BEA	45
1.4	La présentation de l'agence BEA agence 34.....	46
1.4.1	La création de la BEA 34.....	46
1.4.2	L'organigramme de BEA 34.....	46
1.5	Place et rôle du service crédit dans la BEA 34	47
1.5.1	Organisation du service crédit	48
1.5.2	Rôle du service crédit	49

Section2 : Essai pratique pour la mesure du risque d'octroi de crédit d'investissement :

Cas BEA agence 34.....	50	
2.1	Présentation de l'entreprise demandeuse du crédit	50
2.1.1	Identification du projet	51
2.1.2	Impact du projet sur le plan économique et social	51
2.1.3	Justification de la demande du crédit	51
2.2	Analyse financière du projet.....	52
2.2.1	Bilan financière en grande masse.....	52
2.2.2	Analyse d'équilibre financier de projet.....	53
2.2.3	L'analyse par les ratios.....	54
2.2.4	Analyse de l'activité de l'entreprise (TCR)	56
2.3	Evaluation financière du projet	57
2.3.1	Calcul de la VAN	57
2.3.2	Indice de profitabilité	57
2.3.3	Délai de récupération	58
2.4	Etude de garanties	58
Conclusion générale	60	
Bibliographie	62	
Liste des tableaux et figures	64	
Annexes	65	

Table des matières.